

Lettres

Revue éditée par l'Asselaf
pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

L'éditorial de Philippe de Saint Robert

L'affaire Pecresse

IL EST ÉTRANGE que l'affaire Nathalie Kosciusko-Morizet – du nom d'une secrétaire d'État qui avait dit tout haut ce que tout le monde pensait tout bas de deux politiciens sans scrupules – ait fait tant de bruit, alors que l'inconduite notoire de la ministre à l'Enseignement supérieur, Valérie Pecresse, désavouant publiquement le président de la République quant à



Professeurs, chercheurs de haut niveau et étudiants se mobilisent contre la loi « Libertés et Responsabilités des Universités », dite « LRU » ou « loi Pecresse ».

nos obligations à l'endroit de notre langue nationale, laquelle se trouve de longue date avoir un rôle universel dans la diplomatie, les traités et les échanges internationaux, – il est étrange, dis-je, que les propos tenus par cette ministre d'occasion, et rapportés dans *Le Figaro* du 26 février 2008, aient suscité si peu de protestations, hors un article de votre serviteur dans *Le Figaro* du 19 mars, et un autre dans *Valeurs actuelles* sous la signature du député européen Paul-Marie Coûteaux.

Rappelons les faits : *Le Figaro* du 26 février nous informe que « Valérie Pecresse ne milite pas pour imposer l'usage – déclinant (sic) – du français dans les institutions européennes, à l'occasion de la prochaine présidence française de l'Union. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de passage hier à Bruxelles, souhaite au contraire briser le tabou qui conduit

certain défenseurs de la langue française à vouloir bannir l'usage de l'anglais. Une stratégie contre-productive selon elle. Le ministre plaide en faveur de l'apprentissage effectif de deux langues étrangères, dont l'anglais, et regrette que les professeurs étrangers enseignant en France, en particulier britanniques, ne puissent dispenser leurs cours dans leur propre langue. » On en conclura que le respect de la loi est une incongruité aux yeux de M^{me} Pecresse.

Dans un démenti adressé, non pas au *Figaro* qui avait rendu publics ses propos mais à *Valeurs actuelles*, M^{me} Pecresse le dément et rappelle que « le français est bien évidemment la langue dans laquelle s'expriment tous les ministres du gouvernement lorsqu'ils prennent la parole ».

Sauf que le 25 février, précisément, M^{me} Pecresse s'est exprimée en anglais dans une réunion à Bruxelles ; mais cette dame n'en est pas à un mensonge près. On doit tout de même conclure



Non contente de trahir la langue française, Valérie Pecresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fait passer en force des réformes qui tendent à la restriction et à la privatisation des budgets des universités, et à la disparition du CNRS.

de l'insistance qu'elle mit à faire paraître son démenti dans *Valeurs actuelles* qu'elle avait dû se faire tirer les oreilles par l'Élysée. Elle ajoute toutefois, à l'occasion de ce « démenti », que l'usage de l'anglais serait néanmoins indispensable dans les

(Suite en page 2.)

(Suite de l'éditorial.)

« rencontres informelles », attendu que « les représentants de 27 États ne peuvent s'imposer mutuellement le recours systématique à des interprètes ». Le système d'interprétation, dans ces réunions, formelles ou informelles, est pourtant parfaitement au point et entretient des emplois. À quoi Paul-Marie Coûteaux a pu répondre dans *Valeurs actuelles* du 18 avril : « On objectera qu'il n'y a pas 27 langues officielles de l'Union européenne [...] mais surtout que lesdites réunions informelles constituent le lieu des décisions majeures que les assemblées formelles ne font ensuite qu'entériner. Faut-il croire que nos ministres doivent abandonner le français quand l'essentiel se joue ? Et que veut dire l'expression "lorsqu'un ministre prend officiellement la parole" ? On rappellera à M^{me} Pecresse qu'un ministre s'exprimant à l'étranger représente toujours la France (ou quoi d'autre ?) et que sa parole alors ne saurait être qu'officielle. »

Nous sommes loin, même dans la mise au point à laquelle s'essaye M^{me} Pecresse, des engagements pris par le président de la République à Caen, en mars 2007, alors qu'il s'exprimait sur le sujet qui nous préoccupe, avec une fermeté dont nous nous étions réjouis : « Si je suis élu, je mettrai la francophonie au rang des priorités diplomatiques de la France. Je renforcerai tout à la fois le dispositif de l'action culturelle de la France à l'étranger et l'aide à la création, parce que c'est par la création que la France rayonne. Je veillerai à ce que dans les entreprises installées sur le territoire français, la langue de travail soit le français dès lors qu'il n'y a aucune nécessité économique ou commerciale qui oblige à s'exprimer dans une autre langue. Je me battraï pour que, dans les instances européennes et à l'ONU, le français continue d'être employé. Ce sera naturellement une obligation absolue pour tout représentant de la France dans les organisations internationales. »

De deux choses l'une : ou bien M^{me} Pecresse appartient à un gouvernement dont elle ignore les grandes lignes directrices, ou bien elle sait, dans le secret des cabinets, que le président de la République émet pour la galerie des idées qu'il n'a pas l'intention d'appliquer. Jean Quatremer, correspondant à Bruxelles de *Libération*, tirait récemment la sonnette d'alarme quant à l'exclusion du français de la pratique des

Tribune libre dans Valeurs actuelles

Ne plus être et parler français

Le député français au parlement européen Paul-Marie Coûteaux a fait paraître, le 14 mars dernier, dans l'hebdomadaire Valeurs actuelles, une seconde tribune dénonçant la servilité croissante de la politique linguistique de notre pays, mise au service de l'hégémonie de la langue anglaise. Le titre de cet article reprend, en le retournant, celui de l'ouvrage Être et parler français que le député européen a publié chez Perrin en 2006 et dont nous recommandons la roborative lecture (voir Lettre(s) n° 43). Voici quelques extraits représentatifs de cette tribune, qui affirme avec force le caractère éminemment politique aujourd'hui du combat pour notre langue.

DEPUIS QUELQUES MOIS, les rares esprits qui se préoccupent du français ne savent plus où donner de la tête : enseignement de la langue, emploi du français en France ou en Europe (pour commencer, à Bruxelles), francophonie ; ce qu'ils dénoncent comme des « scandales » se multiplient et laissent nos « autorités » de marbre. [...]

Il est faux de croire notre gouvernement indifférent à la politique linguistique : il a une politique précise, qui est de rendre la France bilingue, ce qui se traduit toujours par la relégation de la langue ancienne aux usages domestiques, accordant à la langue nouvelle une domination de fait dans toutes les activités publiques ; de même existe-t-il en politique extérieure un fil directeur, le gommage de toute préférence francophone, de l'abandon du lien franco-québécois au redéploiement de notre coopération militaire en Afrique vers le contingent « européen » en Afghanistan – l'intégration dans l'Europe et l'OTAN obligeant d'ailleurs nos cadres militaires à travailler en anglo-américain, en France même... [...]

Nul n'ose voir que la question de la langue étant tout entière politique, surtout en France (« La France, c'est la langue française », disait Braudel), la défendre suppose d'affronter sans peur un « pays légal » entièrement oublieux

instances européennes. On observe que sur trente-six porte-parole chargés de communiquer avec les médias et les opinions publiques européennes, on compte neuf Britanniques, quatre Irlandais, deux Hollandais, huit Allemands, ce qui fait 21 postes sur 36 occupés par des fonctionnaires utilisant majoritairement l'anglais, alors que les Français doivent se contenter de deux postes, dont

des socles mêmes de la nation, à commencer par les instruments de sa souveraineté. Car la question n'est pas tant celle de la langue que celle de sa souveraineté : a-t-on jamais vu un pays qui n'est plus maître de lui-même prétendre rayonner dans le monde ou mener une « grande politique » ? On est désolé de devoir rappeler cette évidence qu'un pays qui n'est pas souverain ne peut mener de « politique » en quelque domaine que ce soit – et justement pas ceux qui sont essentiels...

Paul-Marie COÛTEAUX



Revue éditée par l'**Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)**

22, rue François-Miron, 75004 Paris

Courriel : asselaf@wanadoo.fr
Site : www.asselaf.org

Directeur de la publication
Philippe de Saint Robert

Rédacteur en chef
Philippe Loubière

Comité de rédaction
Pierre-Valentin Berthier – Georges Delangle
Bernard Thibault – Eugène Simongiovanni

Relecture
Nicole Vallée

Impression
Imprimerie Sammarcelli – 33000 Bordeaux
Ancien n° de commission paritaire : 73426

*
Prix du numéro : 5 euros
Abonnement annuel : 20 euros
(10 euros pour les adhérents)
Abonnement de soutien : 30 euros
(minimum)

(Suite en page 3.)

(Suite de l'éditorial.)

un n'est jamais en contact avec la presse. Quant au commissaire chargé du multilinguisme, il ne s'exprime qu'en anglais et tous ses communiqués de presse sont en anglais... Et quant à la commissaire suédoise chargée des communications, elle met elle-même un point d'honneur à ne communiquer qu'en anglais, ce qui est sans précédent. Il est donc clair que la Commission européenne, encouragée par M^{me} Pecresse, mène une guerre sans merci à la langue française : « *On ne peut pas, comme se lamente avec raison Jean Quatremer, nier non plus que la communication de plus en plus anglo-saxonne de la Commission pousse les journalistes latins vers la sortie. Les mots et les rituels ne sont pas les nôtres, c'est ainsi.* » M^{me} Thatcher, qui pourrait revendiquer la palme de la Nouvelle Europe pour avoir désindustrialisé son pays, l'avait, paraît-il, pronostiqué : « *Dans ce XXI^e siècle, le pouvoir dominant est l'Amérique, le langage global est l'anglais, le modèle économique est le capitalisme anglo-saxon.* »

M^{me} Pecresse a-t-elle conscience de se rendre coupable de haute trahison, comme elle s'en était déjà rendue coupable dans l'affaire du Protocole de Londres, où elle s'était mise au service, non certes des intérêts de la France, mais plutôt de ceux du Medef. Au demeurant vient-elle de récidiver, si l'on en croit les « Brèves » du *Figaro* du 20 mai dernier, en déclarant qu'elle souhaitait que l'anglais soit proposé à « 100 % des étudiants » de licence – sans que l'on sache de quelle licence il s'agit, afin qu'à la rentrée 2008 « 80 % des projets de licence renouvelés communiqués par les universités comportent de l'anglais », annonçant même allouer 700 millions d'euros à cette fin, en vue de « permettre de financer des heures

L'ASSELAF ET LA RÉDACTION de *Lettre(s)* tiennent à remercier chaleureusement la société *Photogravure Développement Graphique* à Cenon (Gironde) et, en particulier, M. Antoine Peneau, qui, de concert avec l'imprimerie Sammarcelli à Bordeaux, contribue à l'impression de notre revue dans les meilleures conditions.

Nous encourageons nos lecteurs et adhérents de la région bordelaise (et même au-delà !) à s'adresser à ces entreprises amies pour leurs travaux d'imprimerie.

Philippe LOUBIÈRE

À propos du Protocole de Londres

Une lettre de Jean Foyer à Philippe de Saint Robert

Jean Foyer, agrégé de droit, est entré en politique dans le cabinet de René Capitan après la guerre. Il a été plusieurs fois ministre sous la V^e République et, en particulier, ministre de la Justice et garde des Sceaux (1962-1967), ainsi que président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à l'Assemblée nationale (1968-1981). Parallèlement à cela, Jean Foyer a mené une carrière de professeur de droit, en particulier à l'université du Panthéon-Assas, jusqu'en 1989. Il siège également à l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1984.

J'adhère complètement à vos articles dans *Lettre(s)* concernant le protocole de Londres. J'ai fait, pendant des années en ce qui me concerne, ce que je pouvais pour empêcher la ratification de cette convention lamentable, à propos de laquelle nous avons été abandonnés par le Conseil constitutionnel et par le Conseil d'État.

Pour ma part, je me suis battu quand j'étais président du Conseil supérieur de la Propriété industrielle et j'ai, l'année dernière, publié dans le recueil Dalloz un commentaire de la décision du Conseil constitutionnel. Ce commentaire a été publié dans le numéro du 12 juillet 2007 du recueil Dalloz, page 1919. Il n'a plus, hélas ! qu'un intérêt historique.

Jean FOYER

d'anglais ». Où prend-elle ce pactole en ces périodes de restriction intense où l'on supprime partout des postes d'enseignants ?

Dans son démenti, qui n'en est pas un, M^{me} Pecresse veut nous imposer l'idée qu'il serait légitime d'enseigner en France en anglais, que la francophonie sera d'autant mieux répandue dans le monde qu'on le fera en anglais (version Bernard Kouchner), et qu'enfin c'est en rendant la jeunesse française bilingue qu'on assurera son avenir, comme si on ne savait pas de longue date que s'applique en matière linguistique la bonne vieille loi de Gresham selon laquelle « la mauvaise monnaie chasse la bonne », et comme si tous les pays contraints pour des raisons historiques, qui le plus souvent leur échappent, à pratiquer une sorte de bilinguisme (Canada, Belgique, etc.), n'en étaient pas profondément déstabilisés et divisés au-dedans d'eux-mêmes, jusqu'à pousser, comme on le constate avec le comportement des Flamands, certaines communautés à un véritable fascisme linguistique ?

Si la République se respectait encore elle-même, M^{me} Pecresse aurait dû être incontinent révoquée d'un poste dont elle est

indigne, ou transférée, comme ce pauvre Bockel, à un secrétariat d'État dénué de toute influence sur le cours des choses. Mais là est bien le problème : la République se respecte-t-elle encore elle-même ? Ce n'est pas le seul cas où le président de la République se laisse publiquement démentir par certains de ses ministres sans réagir, alors qu'on le montre parfois si nerveux devant certains manquements de son « parti unique » ? Outre les initiatives incongrues de M^{me} Pecresse, nous avons vu le ministre chargé des Affaires européennes désavouer publiquement le projet d'Union méditerranéenne, afin de s'aligner sur les exigences de M^{me} Merkel.

Nous l'avons dit maintes fois, si la France perd l'enjeu de la présence et du rôle de sa langue en Europe, elle le perdra partout ailleurs, et ce qu'il est convenu d'appeler la francophonie apparaîtra comme la manifestation dérisoire d'une influence révolue. Nous ne saurions trop recommander au président de la République d'emmener M^{me} Pecresse au prochain sommet de Québec afin qu'elle y soit confrontée à la légèreté de ses propos et à l'incongruité de ses décisions.

P.S.R.

La société NextiraOne condamnée à traduire en français un logiciel de gestion interne

LA SOCIÉTÉ NEXTIRAONE FRANCE a été condamnée, le 6 mai 2008, par la justice française à faire traduire en langue française un logiciel de gestion interne, le système Saphire (*sic*), qui n'était disponible qu'en anglais, au détriment des salariés français, a rapporté l'AFP.

La direction de NextiraOne France a jusqu'au 1^{er} octobre pour se plier à cette obligation, sous peine d'une astreinte de 5000 euros par jour de retard, passé ce délai, précise le jugement du Tribunal de grande instance de Paris, cité dans l'information.

Des syndicats de la société avaient assigné la direction en janvier, après que celle-ci eut mis en place, en 2007, un nouveau système informatique de gestion interne, destiné aux seize implantations européennes du groupe.

Le tribunal a rappelé la loi Toubon du 4 août 1994, qui prévoit que « tout document comportant des obligations pour le salarié, ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail, doit être rédigé en français », pour les entreprises installées en France. Le tribunal souligne également qu'« une langue

étrangère constitue pour un salarié, à défaut d'une maîtrise parfaite, un handicap important, ne serait-ce que pour gérer les incidents, et comprendre les procédures hors-cadre ou les messages d'erreur », alors que dans l'entreprise, il y a 300 anglophones, pour 2.000 salariés en France, et que seulement une centaine de francophones ont un niveau d'anglais performant, selon le reportage.

(D'après A.F.P. et Xinhua)

Droit de réponse

« Renaissance » et non « refondation »

J'AI REÇU ET LU AVEC GRAND PLAISIR le dernier numéro de *Lettre(s)* et vous en remercie. Je vous saurais gré, toutefois, d'apporter un rectificatif dès que possible. Georges Hage et moi-même ne nous situons pas, comme il est indiqué par erreur [n° 44, pp. 4-5], dans la mouvance des « refondateurs communistes ». À l'inverse de ces derniers, qui ont renié au nom de « l'Europe » les références communistes traditionnelles au « droit des nations à disposer d'elles-mêmes », les *continuateurs* communistes que nous voudrions être associer les notions faussement antagonistes de *patriotisme républicain* et d'*internationalisme prolétarien*, que nous opposons à la mondialisation capitaliste et à son complément idéologique, le nationalisme xénophobe. Telle est d'ailleurs la signification que beaucoup des signataires de notre *Manifeste* donnent à la défense de la langue française, détruite à la fois par

l'invasion planifiée du *globish* et par l'autodestruction de l'Éducation nationale, dont les gouvernements successifs ont réduit les horaires de français, sapé les filières littéraires, cédé aux pressions communautaristes, détruit les moyens d'enseigner et ridiculisé la prétention d'instruire le plus grand nombre. C'est pourquoi – puisque l'Asselaf aime les mots – nous avons, Georges Hage et moi, choisi le drapeau de la « *renaissance communiste* », et non celui de la « *rénovation* » (il ne s'agit pas de façades), ni celui de la « *refondation* ». [...] Étant donné l'état effrayant de notre pays « *démastricoté* » par la haute finance, la France n'a-t-elle pas, elle aussi, besoin d'une renaissance de même ampleur que celle de 1789 ou de mai 1945 ?

Salutations républicaines, y compris à vos lecteurs libéraux.

Georges GASTAUD

PETIT HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ NEXTIRAONE

NEXTIRAONE est une ancienne filiale d'Alcatel, revendue en 2002 par Serge Tchuruk (l'homme qui préconise l'entreprise sans usine) à un fonds de pension américain Platinum Equity.

Platinum a revendu NextiraOne par la suite, en 2006, à une banque d'affaires néerlandaise Abn Amro Capital France.

À peine arrivé, le nouvel actionnaire annonce un plan social visant à sauvegarder sa compétitivité et sa pérennité.

Monsieur Foucault est nommé directeur général de NextiraOne France le 20 juin 2006 et a annoncé, le 29 juin, un projet de restructuration qui supprime plus de 322 postes.

Martine LAMMONIER

Collectif pour le droit de travailler en France en français

C'est bien volontiers que nous rectifions une nuance qui nous avait échappé, car n'étant pas très explicite, sur le site qui diffuse votre « Manifeste progressiste pour la langue française ».

En tout cas, pour une nouvelle Défense et illustration de la langue française, une Renaissance s'impose, en effet, soutenue par une « pléiade » de signataires...

Le français arbitrairement exclu par la Commission européenne

ON SAIT QU'EUROSTAT (dont le siège est à Luxembourg et l'appellation officielle est « Office statistique des communautés européennes ») est le service statistique de la Commission européenne. Il a été fondé en 1953 pour répondre aux besoins de la CECA (Communauté économique du charbon et de l'acier). À partir de 1958, Eurostat devient l'organe statistique de la CECA, de la CEE (Communauté économique européenne) et d'EURATOM. Les organismes abonnés à la série dite « Eurostat en bref » viennent de recevoir une courte note d'information rédigée en allemand, en anglais et en français, mais ce sera... la dernière fois. Voici, en effet, un extrait de ce message :

« Chers abonnés,

Vous êtes destinataire de notre publication "Statistiques en bref" disponible en trois versions linguistiques, anglais, français et allemand. En janvier 2008, Eurostat a pris la décision de rationaliser la production de cette collection. En conséquence, à partir du 1^{er} avril 2008, les Statistiques en bref ne seront plus produites qu'en anglais, les versions en langues française et allemande ne seront plus publiées. À partir de maintenant vous ne recevrez plus que la version anglaise. »

Eurostat, c'est-à-dire la Commission européenne, a donc « décidé » de rayer la langue française des publications en question. On se demande bien de quel droit, puisque le français est l'une de ses langues officielles depuis sa naissance, il y a plus de 50 ans, et que d'ailleurs, aucun des membres fondateurs de la CECA (traité signé le 18 avril 1951), ni des signataires du Traité de Rome (25 mars 1957) n'était anglophone. Le motif invoqué aujourd'hui est donc la rationalisation. Dans un éditorial du n° 66 de *Le Cinquième Monde*, bulletin de l'institut André-Busnel, publié il y a 7 ans (en février 2001) et intitulé « Après la monnaie, la langue unique ? », j'écrivais notamment ceci : « ... il ne fait guère de doute que l'élimination

progressive du français sera présentée par de plus en plus de beaux esprits comme une manifestation, sinon une exigence, du progressisme économique et social. Ce qui ne les empêchera du reste pas de faire, simultanément, l'éloge de la diversité, du mélange des genres et du pluralisme culturel (mais on sait qu'il y a fort longtemps que le principe de contradiction a été abrogé). L'argument avancé le plus souvent en faveur de l'harmonisation, pour ne pas dire de l'uniformisation), c'est-à-dire du passage au tout-anglais, sera essentiellement, là encore, comme pour l'euro, celui de l'efficacité, de la commodité et du coût. Ainsi ferait-on, en ces temps de globalisation, notamment au sein de l'Union européenne, l'économie de très lourdes charges de traduction en n'utilisant plus "qu'une langue aisément compréhensible" par le plus grand nombre. Pour le "turbo-capitalisme", pour les marchés, la solution la moins coûteuse n'est-elle pas toujours la meilleure ? ».

Dans son livre *Être et parler français*, M. Paul-Marie Coûteaux (1), député européen, évoque, p. 205, « le gigantesque défi que la machine européenne lance à notre langue ». Il apparaît, en effet, de plus en plus clairement, depuis 1973, avec l'entrée de la Grande-Bretagne, mais sans doute surtout depuis 1995 et l'élargissement de l'Union européenne, que la langue française ne cesse de reculer rapidement au niveau des institutions européennes et que le destin que celles-ci lui promettent n'est autre que celui de sa lente et méthodique mise au tombeau. Pourtant, les pouvoirs publics français ne semblent pas s'en émouvoir outre mesure. On dirait même, parfois, que certains responsables politiques signeraient volontiers le permis d'inhumer. On notera, à ce propos, qu'en dépit des rudes assauts répétés livrés contre la langue de François-Marie Arouet, dit Voltaire, les quelques parlementaires

(1) Voir « Ne plus être et parler français » en page 2 du présent n° de *Lettre(s)*.

Mobilisation efficace à Axa Assistance

POUR SON SERVICE MÉDICAL, AXA Assistance devait installer un nouveau logiciel qui se trouvait n'être disponible qu'en anglais. Les organisations syndicales de l'entreprise (CFTC, CFDT, FO et CGC), très vigilantes sur l'emploi du français, ont expliqué que cela posait un problème d'application du droit du travail dans notre pays.

En novembre, devant une commission de terminologie interne à l'entreprise (mise en place en 2005), le P.-D.G., M. Yves Masson, et la D.R.H., M^{me} Catherine Henaff, ont expliqué qu'il s'agissait d'un nouveau contrat et que sa mise en application rapide était destinée à ne pas perdre un marché. La direction a néanmoins pris l'initiative et l'engagement de procéder à sa traduction en français et en espagnol.

En outre, la direction a appuyé la demande provenant de la section CFTC de faire inscrire le principe de l'utilisation prioritaire de la langue (nationale) du lieu d'exécution du contrat de travail dans la convention collective.

C'est tout le fruit d'un travail de sensibilisation à la question linguistique dans une entreprise qu'ont ainsi récolté les organisations syndicales. Preuve qu'avec un minimum de détermination, d'intelligence et de pragmatisme, cette question peut être efficacement traitée.

Jean-Loup CUISINIEZ

français (une poignée sur 908 au total) réputés ses plus ardents défenseurs sont plutôt discrets par les temps qui courent. Il faut au moins espérer que la récente ratification du Protocole de Londres sur les brevets ne les aura pas trop durablement affectés...

Jean-Pierre BUSNEL

Jean-Pierre Busnel est le président de l'institut André-Busnel, qui s'attache à dénoncer avec vigueur les discriminations dues à l'âge et édite le bulletin *Le Cinquième Monde*. Le siège de l'institut est 13, rue George-Sand à Rennes (35700) et son courriel est contact@iab.com.fr

Les langues dans le royaume chérifien

À la suite de l'article de notre correspondant Ahmed Ismaïli, « Comment promouvoir le français au Maroc », paru dans le numéro 45 de Lettre(s), nous avons reçu deux points de vue bien contrastés sur la situation de notre langue dans ce pays.

Dans le premier, critique, le professeur Moatassime rappelle les thèmes qu'il développe dans Langages du Maghreb face aux enjeux culturels, publié chez L'Harmattan. Le second, d'Yves Montenay, s'inquiète de l'anglophonie affichée des entrepreneurs français au Maroc, dans les Échos du monde musulman (n° 33), que l'on peut retrouver sur le site <http://www.echosdumondemusulman.net/>

LE FRANÇAIS AU MAROC

VOTRE REVUE, que j'apprécie par ailleurs, semble se bercer d'illusions, dans certains articles, quant aux « bienfaits » de la francophonie linguistique au Maroc. Or, seule une minorité bourgeoisement privilégiée ressent ces bienfaits, au prix d'une fracture sociale et culturelle avec la majorité absolue des populations et leurs langues originelles, qui ne sont pas moins importantes

qu'une langue française qui pourrait être aussi glottophage pour l'arabe que l'anglais pour le français.

Ahmed MOATASSIME

*

L'ANGLAIS AU MAROC

L'ANGLAIS POINTE SON NEZ au Maroc. Traditionnellement, il était limité à quelques phrases d'accueil dans certains

lieux touristiques, puis certaines filières, comme l'université anglophone Al-Akhwatayn (financée par la famille Séoud et gérée par une université américaine) ; par ailleurs, les entreprises étrangères non contrôlées par des francophones travaillent néanmoins en français dans leur grande majorité. Mais, ici ou là, des offres d'emploi d'entreprises japonaises, par exemple, demandent « un bon niveau de français et d'anglais » ; des écoles privées traditionnellement francophones deviennent bi- ou trilingues (avec l'arabe). Des anciens des grandes écoles françaises (souvent très brillants) vont chercher, en plus, un diplôme américain (comme les Français). Rien de massif, et l'anglais reste une « troisième langue » (et souvent une quatrième ou une cinquième, compte tenu du berbère et de l'espagnol), mais une organisation anglophone est moins souvent obligée de travailler en français.

Le plus navrant est de voir des entreprises françaises se proclamant « internationales » faire « donc » travailler des francophones en anglais, en France comme au Maghreb.

Les conversations « poussées » que j'ai eues avec certains de leurs cadres français m'ont montré qu'elles étaient imperméables aux inconvénients de cette politique (voir <http://www.lemensuel.net/L-inutile-anglo-manie-des.html>), d'autant que dans le cas du Maghreb, ladite politique nuit à l'ensemble des entreprises locales, françaises comme marocaines, et aux élites de ces pays.

Par ailleurs, pour des raisons de principe (poids des nationalistes), le français n'est pas nommé dans de nombreux textes, par exemple touchant l'enseignement public : il y est question de « langues étrangères » (comme en Algérie). Il n'y a donc pas de textes « protégeant » l'usage du français.

Yves MONTENAY

Ce n'est pas nous qui le disons

Un rapport préoccupant

Les Danois s'inquiètent pour leur langue

CHARGÉE PAR L'ÉTAT de rédiger un rapport sur la situation de la langue danoise, une commission d'experts (« Sprogudvalg ») recommande le maintien du danois en tant que langue scientifique face à l'anglais, de plus en plus utilisé dans l'enseignement supérieur. Le rapport estime que l'urgence est aussi pressante dans d'autres secteurs de la société. « Le système d'éducation, le marché du travail et les médias ont davantage besoin de renforcer leur connaissance du danois. Cette dernière est généralement insuffisante, beaucoup trop de fautes d'orthographe et de grammaire sont encore commises. La pauvreté linguistique se développe partout, et, si nous n'exigeons pas de la jeune génération un bon niveau de danois, nous ne faisons que la desservir. L'apprentissage d'une langue étrangère, ne

serait-ce qu'au niveau atteint par un touriste, nécessite une bonne compréhension de la grammaire. »

Berlingske Tidende (9 avril 2008)

Un bon exemple chinois

L'École centrale de Pékin

L'ÉCOLE RASSEMBLE de nombreux intervenants français ou chinois francophones du monde de la recherche et de l'industrie. Certains étudiants, selon leur propre choix et leurs résultats, pourront également découvrir la France par des stages, voire y effectuer une à trois années d'études. De même, certains étudiants français des cinq Écoles centrales de France pourront, selon leur propre choix et leurs résultats, venir rejoindre l'École à Pékin.

L'École centrale de Pékin peut former des élèves de premier niveau pour l'économie chinoise et ce à destination des entreprises chinoises et françaises. L'enseignement à la française, dans la

(Suite en page 10.)

Québec : une littérature à défendre

LE QUÉBEC – six millions de francophones sur une population de sept millions – possède sa propre littérature. Une littérature d’embrun et de grand fleuve ; de champs et d’érables, mais surtout, de cités, de métropole, de pays à libérer. Une littérature de bataille contre le temps et de désir de survie. Le Québec possède une langue qui lui est propre, mais des enjeux internationaux : la pauvreté, le désarroi, les amours fracassées.

Le Québec ne vend pas ses livres en France. Une question de promotion ? Une question de langue ?

Pourtant, il n’y a pas plus parigot que le joul. Vous devez en être fiers, puisque nous avons su conserver les mots et même certaines teintes de nos colonisateurs français. Toutefois, notre littérature s’exprime dans la langue française internationale. Celle que comprennent les Belges, les Suisses, les Français, les Africains francophones.

Dernièrement, en nos journaux ainsi que chez certains de vos chroniqueurs comme Pierre Assouline – encore plus troublants tous ces Français qui ont soutenu ce dernier sur le site Internet du *Monde* –, on a douté que le Québec avait une véritable littérature. Pourtant, elle est vivante et forte, mais totalement inconnue des citoyens français.

Tandis que...

Tandis qu’au Québec, nos étudiants lisent Saint-Exupéry, Alain-Fournier, Sartre, Camus, Beauvoir, Saint-Exupéry, Gary, Sagan, Colette, *et alii*. Tandis qu’au Québec, on a souvent l’impression, en lisant nos revues littéraires, en écoutant nos animateurs à la radio québécoise, que seule la littérature française a de la valeur. Mais oui, il faut, en ce moment, crier *mea culpa* !

Mais le Québec a aussi ses voix tonitruantes ! Pourquoi ne sont-elles pas étudiées dans vos lycées ?

Je me répète : la langue du Québec étant menacée de noyade, elle n’a pas subi les mauvaises influences de l’anglais comme, je l’imagine, celle des écrivains contemporains de votre côté de l’Atlantique. Je me rappelle le prix Goncourt 1998, admirable Paule Constant, qui avait truffé son texte de mille mots américains : « *basement* », « *fried chicken* », et bien d’autres.

Bien sûr, l’exotisme de la langue anglaise est affaire de mode, quand, évidemment, le français n’est pas aussi menacé qu’il l’est au Québec.

Donc, les écrivains québécois ne cherchent pas à être exotiques, mais ils aimeraient être lus chez vous. Étudiés, analysés et appréciés comme ils le méritent.

Chez nous, on se rend dans n’importe quelle boutique d’aéroport, dans n’importe quelle grande surface, on peut trouver des romans publiés chez Gallimard, au Seuil, chez Grasset, etc.

Je suis entrée dans trois librairies en France, lors de ma dernière visite, et je n’ai trouvé aucun roman québécois. Au marché de Cannes, j’ai débusqué un vieux roman d’Anne Hébert, mais personne ne la connaissait.

Chez nous, à la radio nationale, on entend des écrivains français parler de leur dernier roman ; on voit ces derniers aux émissions à grande écoute. Les Québécois sont accueillants, curieux, et donnent beaucoup de place aux prix Fémina, Goncourt et autres.

Que se passe-t-il donc pour qu’il n’y ait un intérêt que dans un seul sens ?

Je plaide donc.

Je plaide pour que vous vous intéressiez davantage à la littérature québécoise et à notre si belle langue. Puisque vous aimez nos chanteurs, nos comiques, nos acteurs, vous devriez aimer nos écrivains itou.

Il faut commencer par vos chroniques littéraires. Que l’on consacre donc une section à la littérature québécoise. Je vais vous proposer à la volée, le nom de mes écrivains québécois préférés : Gaétan Soucy, Jacques Poulin, Claude Jasmin, Michel Tremblay, Anne Hébert, Marie-Claire Blais, Stéphane Bourguignon, Louis Caron, André Ducharme, Stéphane Dompierre, Jacques Godbout, Naïm Kattan, Maxime-Olivier Moutier, et j’en oublie tellement !

Nous sommes une jeune nation francophone en pleine construction, soit. Mais notre littérature témoigne largement de nos racines françaises, vous devriez en être fiers. La littérature québécoise est en quelque sorte la prolongation de celle que nous avons apprise à l’école. Celle de Voltaire, de Baudelaire, de Balzac, de Gary et de Nothomb. La France ne peut, ne doit, sans aucun doute, fermer la porte à ceux qui perpétuent sa pensée, sa langue... et sa bouffe.

Le prix international de littérature francophone Benjamin-Fondane attribué en 2008 à l’écrivain tchadien Nimrod

LE VENDREDI 21 MARS 2008, dans le cadre de la journée internationale de la francophonie, l’Institut culturel roumain de Paris a remis le prix international de littérature francophone Benjamin-Fondane à l’écrivain tchadien Nimrod, qui vient de publier chez Actes Sud le roman *Le Bal des princes* et l’essai *La nouvelle chose française* (voir notre revue des livres, p. 14).

Ce prix, créé en 2006 par l’ICR, la société d’études B.-Fondane et Le Printemps des Poètes, est accordé chaque année à un écrivain qui écrit en français sans être d’origine française et qui s’est illustré pendant les cinq dernières années dans les domaines de la poésie, de la prose poétique et de l’essai. En 2006, ce prix a été accordé à Petr Kral, écrivain tchèque, et, en 2007, à Abdelwahab Meddeb, écrivain d’origine tunisienne (voir *Lettre(s)* n° 44).



Tristan L'Hermite

Dans Lettre(s) n° 44, Pierre-Valentin Berthier loue le mérite des écrivains qui redécouvrent des auteurs tombés dans l'oubli. Il cite en particulier Théophile Gautier remettant en lumière Cyrano, Scarron et Scudéry.

Plus récemment, Tristan L'Hermite, autre grand écrivain du XVII^e siècle, a retrouvé sa place dans notre littérature. L'artisan de cette résurrection n'est pas un écrivain célèbre, mais un homme de lettres et érudit local : Amédée Carriat. Ce n'est pas le fruit du hasard, car tous deux sont nés (à trois siècles de distance) dans des villages creusois, tout proches de surcroît.

FRANÇOIS L'HERMITE, qui se fera appeler Tristan par la suite, est né en 1601 au château de Solier (aujourd'hui Soulier), en Haute-Marche. C'est un descendant de Pierre L'Hermite, dont le nom est souvent orthographié L'Ermitte. Le père de Tristan appartenait à la noblesse régionale et sa mère à la famille du célèbre François Miron, Prévôt des marchands de Paris. Tristan passe sa prime enfance au château de Soulier, mais sa grand-mère maternelle l'emmène très tôt à Paris. Il est présenté à la Cour et Henri IV l'attache comme page au jeune Henri de Bourbon. Il grandit aux côtés des enfants royaux, légitimes ou bâtards. Sous la direction d'un précepteur exigeant, il reçoit les bases d'une formation intellectuelle rigoureuse. Mais il devient bientôt un page espiègle et querelleur. Il lui arrive aussi de dégainer son épée. À 14 ans, il se querelle avec un garde, qu'il blesse mortellement d'un coup d'épée. Il prend la fuite et ne reviendra à Paris que cinq ou six ans plus tard.

Commence alors une vie d'errance, mouvementée, qui l'amène d'abord à Rouen, où sa passion pour le jeu l'oblige à vendre son cheval et à continuer sa route à pied, puis à Londres, où l'on tente de l'empoisonner, est jeté en prison, s'évade. Il gagne l'Écosse, peut-être la Norvège, et revient en France.

Il veut gagner l'Espagne pour rejoindre un parent connétable de Castille mais, à court d'argent, s'arrête à Poitiers, devient lecteur d'un poète érudit chez lequel il reste 16 mois, puis secrétaire de grands seigneurs. Sa passion pour la lecture (il savait lire à quatre ans) et sa prodigieuse mémoire (il pouvait réciter des milliers de

vers à dix ans) lui permettent d'acquérir de vastes connaissances. Il étudie non seulement les œuvres des Anciens, en latin et en français, mais aussi celles de la Renaissance : physique, histoire, géographie,



**François, dit Tristan, L'Hermite
gentilhomme de la Marche
(1601-1655)**

*

*Élevé dans la Cour dès ma tendre jeunesse,
J'abordai la Fortune et n'en eus jamais rien ;
Car j'aimai la vertu, cette ingrate Maîtresse
Qui fait chercher la Gloire et mépriser le Bien.*

anatomie, astronomie, cosmographie... Il rencontre Louis XIII à Bordeaux, ce qui lui permet de revenir à la Cour où, en 1620, il retrouve sa famille. Promu gentilhomme du roi en 1621, il accompagne Louis XIII dans son expédition contre les protestants

du Sud-Ouest. Il participe à tous les combats, est blessé et atteint de la fièvre putride.

Il décide alors de vivre de sa plume et cherche un protecteur, un Grand du royaume, qui lui apportera, sinon la fortune, du moins une situation matérielle et sociale honorable. En 1622, il entre au service de Gaston d'Orléans et partagera pendant vingt ans (avec des interruptions) la vie de ce prince intrigant et fantasque, puis du duc de Guise, qui est fait prisonnier en Italie.

Tristan connaît des difficultés financières. Il vit dans un modeste appartement, au milieu de ses tableaux et de ses amis les livres. Il ressent les premières atteintes de la phtisie qui l'emportera. En 1649, il est élu à l'Académie française, créée en 1635, mais cette élection ne lui apportera ni notoriété, ni avantages financiers. Le retour d'Henri de Guise, libéré en 1652, adoucira les dernières années de sa vie. Il est logé dans le magnifique hôtel de Guise. Il écrit encore quelques pièces, mais il se préoccupe surtout de favoriser la carrière littéraire d'un jeune disciple, Philippe Quinault, valet à son service.

Il peut alors mourir chrétiennement, l'âme en paix, le 7 septembre 1655 : le libertinage de sa jeunesse a peu à peu évolué vers une sagesse sereine.

Tristan L'Hermite a été à la fois poète, romancier, et dramaturge. Nous donnons ci-dessous la liste des œuvres publiées, classées selon leur genre littéraire.

PROSE

– *Principes de cosmographie*, 1637,
plus poétiques que scientifiques ;





– *Lettres mêlées*, 1642, recueil composé d'une centaine de lettres : épîtres dédicatoires, lettres de consolation, lettres amoureuses et lettres diverses ;

– *Le page disgracié*, 1643. « Disgracié » parce que ses fautes l'ont éloigné de la protection de ses maîtres et lui ont fait perdre les privilèges de sa condition de page. Cette autobiographie, bien que romancée, a un grand retentissement. Elle a été rééditée en 1994 et en 2000 (éditions Gallimard, Folio classique).



Les deux passions du « page disgracié » : la lecture et le jeu

Jean Prévost la présente ainsi : « Un style fin, poétique et tendre, fait de ce récit un livre unique en son temps et l'une des grandes dates – méconnues – du roman au XVIII^e siècle. » Pour Marc Fumaroli : « *Le page disgracié* est l'un des bijoux de la prose narrative française. » Voici un épisode de la vie de page de Tristan qui illustre la pertinence de ces remarques : « ... ce maître fol de cuisinier mit une chemise blanche par-dessus son pourpoint et la bigarra toute de taches de sang ; il mit encore sur sa tête un turban fait d'une serviette, accompagné d'une grande quantité de plumes de volailles ; avec cela, il prit un tison allumé qu'il mit à sa bouche, et vint tirer le rideau de mon lit et me regarder fixement en cet équipage... Je ne sais quelle audace et quelle colère se mêlèrent à mon épouvante ; mais je sais bien que je

sautai promptement à mon épée, et que j'en chargeai furieusement l'image qui m'épouvantait. »

POÉSIE

– *Vers du Ballet de Monsieur*, 1626, dédié à Gaston d'Orléans, frère du roi ;

– *La Mer*, 1628, ode composée à La Rochelle en mémoire de son ami Mauricour, tué pendant le siège ;

– *Plaintes d'Acante et autres œuvres*, écrites pour la comtesse de Berghe, fille d'honneur de l'infante d'Espagne. Ce recueil, publié à Anvers en 1633, à Paris en 1634, plusieurs fois réimprimé, est une œuvre importante qui reçoit un accueil favorable. Il contient le célèbre poème *Le promenoir des deux amants*. Celui-ci a été mis en musique par Debussy et enregistré ;

– *Églogue maritime*, 1634, dédiée à Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre ;

– *La peinture de Son Altesse Sérénissime*, 1634, dédiée à l'infante d'Espagne ;

– *Les Amours*, 1638, réédition des *Plaintes d'Acante*, augmentée de nouveaux poèmes. Tristan est reçu dans les salons de la brillante société parisienne ;

– *La Lyre*, 1641, dédiée au financier Montauron, à qui Corneille vient de dédier *Cinna*. Ce recueil est précédé d'une ode, *L'Orphée*, et suivi d'une *Ode à Monsieur le Grand* (le marquis de Cinq-Mars) ;

– *L'Office de la Sainte Vierge à la Reine*, 1646, avec un titre gravé aux armes d'Anne d'Autriche ;

– *Les vers héroïques*, 1648, poésie d'éloge des Grands, dédiée au comte de Saint-Aignan, à qui Racine dédiera sa *Thébaïde* ;

– *La renommée à son Altesse de Guise*, 1654, ode sur la seconde expédition de Naples.

Le lyrisme, inspiré par le sentiment de la nature et par l'amour souvent insatisfait, et la musicalité des vers de Tristan ont été loués par les critiques :

« Il sut, bien avant Lamartine et Hugo, intéresser la monde extérieur à la mélancolie des hommes et le bruissement des feuilles, l'éclat du ciel, les voix des eaux se mêlent dans ses vers aux plaintes et aux désirs des âmes en peine. » Pierre Quillard (1892) ;

« L'un des plus exquis de nos poètes Louis XIII. » Émile Henriot (1937) ;

« Tristan L'Hermite représente au XVII^e siècle, avec La Fontaine, ce qu'ont exprimé à d'autres époques de notre poésie un Villon, un Nerval, un Musset, un Verlaine : les nuances les plus finement françaises de la sensibilité et de l'esprit. » René Pintard (1948).



Voici deux extraits de poèmes :

Consolation à Idalie sur la mort d'un parent

*Le temps qui sans repos va d'un pas si léger,
Emporte avecque lui toutes les belles choses ;
C'est pour nous avertir de le bien ménager
Et faire des bouquets en la saison des roses.*

Le promenoir des deux amants (28 strophes)

*Auprès de cette grotte sombre
Où l'on respire un air si doux,
L'onde lutte avec les cailloux
Et la lumière avecque l'ombre.*

.....
*L'ombre de cette fleur vermeille
Et celle des joncs pendants*

Tristan L'Hermite

(Suite en page 10.)



(Suite de la page 9.)

Paraissent être là dedans
Les songes de l'eau qui sommeille.

.....
Climène, ce baiser m'enivre,
Cet autre me rend tout transi.
Si je ne meurs de celui-ci,
Je ne suis pas digne de vivre.



THÉÂTRE

Vers 1635, Tristan fréquente les milieux du théâtre et son frère Jean-Baptiste épouse la tante de Madeleine Béjart. Le célèbre acteur Mondory lui demande d'écrire une tragédie. Tristan écrit *La Mariane*. Son coup d'essai est un coup de maître. Sept autres pièces s'ensuivront.

– *La Mariane*, tragédie, 1637. L'action se passe à Jérusalem. Elle connaît d'emblée un succès considérable que *Le Cid* ne parvient pas à effacer. L'acteur Mondory, qui tenait le rôle d'Hérode (parallèlement à celui de Rodrigue lors de la création du

Cid), avait trouvé là un rôle à sa mesure. Il y apportait tant de fougue et de violence qu'il en perdit l'usage de la parole et dut renoncer définitivement au théâtre. Rééditée 20 fois, la pièce sera jouée, jusqu'en 1703, 39 fois par la troupe de Molière et 44 fois par celle de la Comédie-Française ;

– *La Folie du Sage*, tragi-comédie, 1645 ;

– *La mort de Sénèque*, tragédie, 1645 (dans la Rome de Néron). Elle vaut à Madeleine Béjart un de ses plus grands succès ;

– *La mort de Chrispe*, tragédie, 1645 (dans la Rome de Constantin). La pièce fait partie du répertoire de la troupe de Molière. Elle préfigure *Phèdre* de Racine ;

– *Amaryllis*, pastorale, 1653. Elle connaît un grand succès ;

– *Le Parasite*, comédie, 1654, bouffonnerie où la fantaisie verbale se donne libre cours ;

– *Osman*, tragédie (à Constantinople, au moment de la révolte des Janissaires). Représentée en 1647 ; son édition posthume est due à Quinault. Les dates indiquées sont celles de l'édition, toujours postérieure à celle de la représentation.

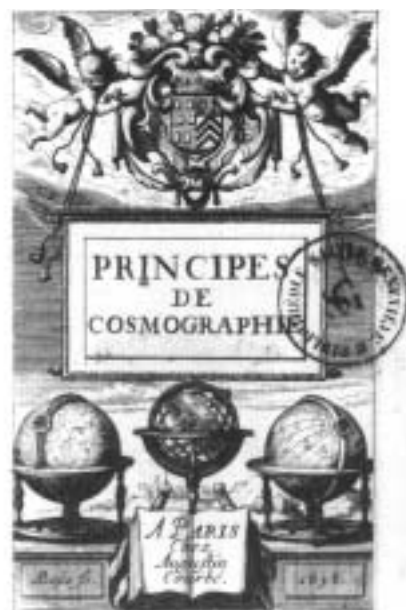
Voici la scène finale de *La Mariane*. Narbal, un gentilhomme, raconte la mort de Mariane et tire la conclusion de la pièce devant le corps d'Hérode évanoui :

Ô Prince pitoyable en tes grandes
[douleurs !
Toi-même es l'artisan de tes propres
[malheurs,
Ton amour, tes soupçons, ta crainte et ta
[colère
Ont offusqué ta gloire et causé ta misère :
Tu sais donner des lois à tant de Nations,
Et ne sais pas régner dessus tes passions.

Mais les meilleurs esprits font des fautes
[extrêmes
Et les Rois bien souvent sont esclaves
[d'eux-mêmes.

Tristan, amateur d'art, a fait appel, pour les frontispices et les illustrations de ses œuvres, à des peintres et graveurs de talent, tant flamands (dont Rubens) que français.

Vers la fin du siècle, la célébrité de Tristan s'estompée et s'amorce une éclipse, partielle au XVIII^e siècle, et presque totale au XIX^e. Mais en 1895, Napoléon-Maurice Bernardin (filleul de l'impératrice



Eugénie), après avoir édité le théâtre entier de Racine, publie une thèse intitulée : *Un précurseur de Racine : Tristan l'Hermite, sieur du Solier (1601-1655), sa famille, sa vie, ses œuvres*. Certaines de celles-ci sont alors rééditées et Tristan commence à renaître.

Enfin arrive Amédée Carriat. En 1955, il publie, aux éditions Rougerie (1), *Tristan ou l'éloge d'un poète*, puis *Tristan L'Hermite, choix de pages, présentées et annotées par Amédée Carriat*. Ces deux

(Suite de la page 6.)

langue de Molière, demande des intervenants français, ainsi que des contacts directs avec les entreprises françaises. En effet, la transmission de la culture française ne peut se faire qu'en langue française, ce qui permet également d'assimiler les méthodes françaises.

Les deux objectifs prioritaires de l'École sont de valoriser le système d'enseignement français ainsi que la formation d'ingénieurs pour l'industrie ; ensuite, vient le souci de participer au rayonnement de la France.

Et nul ne sait ma langueur.
De la Fidélité mesme,
Vostre devise & mon coeur,
Pourroient bien faire un Emblème.

Tristan
B



ouvrages ont un grand retentissement, aussi bien en France qu'à l'étranger. Des professeurs d'université de divers pays (Canada, États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie...), enthousiasmés, viennent trouver Amédée Carriat pour bénéficier de ses recherches, de ses encouragements, et... « parler nuit et jour de Tristan ». Ils font éditer la plupart des œuvres de l'écrivain, dont certains textes inédits ou difficiles d'accès. À cette profusion éditoriale, s'ajoute une profusion de thèses et d'études critiques.

Des colloques sont organisés à Paris (Sorbonne, Paris X-Nanterre, Archives nationales), à Chicago, en Georgie, ainsi

que dans sa région natale. Une exposition est organisée du 6 avril au 29 juin 2001, à la Bibliothèque Mazarine.



Parmi les professeurs étrangers, nous voudrions rendre un hommage particulier à Claude Abraham, professeur à l'université de Californie, que les circonstances dramatiques de la guerre avaient conduit dans la Creuse, où il avait passé le Certificat d'études, et « réappris à vivre ». Au cours de ses études universitaires aux États-Unis, il découvre Tristan en écrivant sa thèse sur Gaston d'Orléans, rencontre Amédée Carriat dont il devient l'ami, rédige des articles, publie des ouvrages, notamment le théâtre complet de Tristan, forme des professeurs qui, à leur tour, perpétuent outre-Atlantique la mémoire de l'écrivain.

En 1979, Amédée Carriat crée l'association *Les Amis de Tristan L'Hermite* (2) qui publie chaque année des Cahiers auxquels collaborent des universitaires français et étrangers. Le président est le professeur Chauveau, de l'université de Nantes, auteur, entre autres, de *l'Anthologie de la poésie française du XVII^e siècle* (éditons Gallimard).

Tristan a l'honneur de figurer dans les collections de La Pléiade. Les éditions Honoré-Champion, dans leur prestigieuse collection « Sources classiques », ont publié, de 1999 à 2002, les *Œuvres*

complètes de *Tristan L'Hermite*, présentées et annotées par une quinzaine d'universitaires français et étrangers (dont le professeur Chauveau) : cinq tomes qui totalisent 2 800 pages. *La Mariane* a été rééditée en 2003 par les éditions Flammarion. En 2005, Sophie Tonolo a publié aux éditions Honoré-Champion un ouvrage de 800 pages intitulé *Divertissement et profondeur*, avec en sous-titre *L'épître en vers et la société mondaine de Tristan à Boileau*, qui confirme la place de Tristan parmi les tout premiers poètes français de son époque. *La mort de Sénèque* était entrée en 1994 au répertoire de la Comédie-Française. Selon *Le Monde*, c'était « le plus beau geste de cette vieille maison depuis au moins trente ans ».

Dans l'*Ode à Monsieur de Chaudelbonne*, où il évoque sa Marche natale, Tristan a écrit ces vers prémonitoires :
*Comme on voit après les frimas
La douceur du Printemps renaître,
Mes jours sortiront de leur nuit
Et mon bonheur touche peut-être
Au malheur dont je suis détruit.*

Grâce à Amédée Carriat, ses jours sont sortis de leur nuit.

Georges DELANGLE

Offre de stage

Communiqué de la rédaction de *Lettre(s)*

NOUS OFFRONS UN STAGE à la rédaction de *Lettre(s)* à tout étudiant en journalisme ou à tout journaliste, amateur ou professionnel, qui serait intéressé, pour préparer un ou plusieurs numéros de la revue.

Aucun diplôme n'est requis, mais le stagiaire doit avoir une expérience minimum, être francophone et connaître les rudiments d'utilisation de Quark Xpress (sur Macintosh, de préférence).

La proposition de stage, qui se déroule à Paris, est permanente.

Prendre contact par courriel avec le rédacteur en chef, à notre adresse : asselaf@wanadoo.fr

Amédée Carriat redécouvreur de Tristan L'Hermite

ENSEIGNANT DANS LA CREUSE, puis dans la région parisienne, Amédée Carriat (1922-2004) manifeste très tôt des dons littéraires. Un recueil de poèmes, *Compagnie des Ombres*, reçoit en 1945 le prix Maurice-Rollinat, et un autre, écrit en langue occitane, *Chamis de mon cor* (Chemins de mon cœur), est couronné par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse en 1947. Il aurait pu devenir un grand poète, mais il s'intéresse alors aux œuvres des autres, en particulier celles des auteurs creusois. Il collabore aux rubriques littéraires de plusieurs publications régionales et même nationales, avant de consacrer sa vie à deux œuvres considérables : la redécouverte et la mise en valeur des œuvres de Tristan L'Hermite, que nous avons évoquées, et la rédaction d'un monumental Dictionnaire bio-bibliographique des auteurs du pays creusois et des écrits le concernant, des origines à nos jours (c'est-à-dire d'Adémar de Chabannes, au début du XI^e siècle, à Marcel Jouhandeau au XX^e). Publié en fascicules de 1964 à 1976 par la Société des Sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse, la plus ancienne société savante du Limousin, créée en 1832, il comporte 1800 notices et des dizaines de milliers de références (plus de 600 pour Tristan L'Hermite) concernant les ouvrages, leurs différentes éditions et les jugements qu'ils ont suscités !

Excellent critique littéraire, historien rigoureux, intransigeant sur la pureté du style, il a toujours été un ardent défenseur de la langue française.

G. D.

(1) Éditions Rougerie, 87 330 Mortemart. Quelques numéros sont encore disponibles. Rendons hommage à cette maison d'édition familiale qui s'est associée à Amédée Carriat pour réhabiliter Tristan. Elle présente aujourd'hui plusieurs centaines d'ouvrages de poésie moderne et publie les Cahiers Tristan-L'Hermite.

(2) Mairie de Janailat, 23250.



« Mont Robert » ou « Robermont »

IL Y A QUELQUES ANNÉES, nous avons longuement étudié l'antéposition de l'adjectif épithète (1) et avons, à cette occasion, constaté à quel point cette construction était fréquente en français standard, tantôt pour exprimer un sens figuré (un fin bec, une noble femme, un grand homme), tantôt pour renforcer, pour souligner le sens de l'adjectif (une curieuse attitude, du pur jus), tantôt dans des expressions archaïques et consacrées (son indéfectible attachement, votre dévoué serviteur), dans les locutions figées (un gai luron, le Saint Sacrement), dans des noms propres, composés (Beaupain, Blanche-Neige, Froidmont) ou non (rue des Blancs-Manteaux à Paris, couvent des Riches-Claires [2], abbaye du Rouge-Cloître et champ du Vert-Chasseur à Bruxelles), dans des noms communs composés (basse-cour, rouge-gorge, sage-femme), tantôt pour les adjectifs ordinaux et assimilés (le troisième homme, la dernière séance), tantôt pour une série d'adjectifs anciens, brefs et très courants (un vieux cheval, une grande table) et dans d'autres cas encore, sans parler de la langue poétique (« Enfants, voici des bœufs qui passent / Cachez vos rouges tabliers. » [3])

En Wallonie, région proche des pays germaniques – où l'antéposition de l'adjectif épithète est de règle –, ce type de construction est très fréquent en parler dialectal.

On dit ainsi : *one basse tève* (une basse table), *des biesses djins* (des bêtes gens), *one ninapelle* (= une pomme douce ; comp. all. *Apfel*, néerl. *appel*, angl. *apple*), *dès kûte peures* (des cuites poires), *one mâsite gate* (une sale chèvre ; comp. all. *Geit*, néerl. *geit*, angl. *goat*), *one amère sakwè* ou *sakoi* (une amère chose)...

Et il est (était) fréquent d'entendre aussi en français régional : du brun papier, de courtes culottes, une fine

aiguille, de méchantes gens, du noir café, un propre mouchoir...

Mais qu'en est-il en matière de noms ?

POSTPOSITION ET ABSENCE DE LA PRÉPOSITION « DE »

« En anc. fr., le complément marquant la possession, surtout s'il désignait une personne, se rattachait fréquemment au nom support, par simple juxtaposition. On disait : *Le cor Roland, Le cheval le roi, Le temple Salomon* (Rol., 1567), *Les quatre fils Aymon* (*Aymon* est le nom du père), etc. Cette construction est en recul depuis la fin du *xiv^e s.* » (4), mais elle est très loin d'avoir disparu.

Ajoutons-y la qualification et la relation, et citons : l'affaire Dreyfus, le collège Cardinal-Mercier, la collégiale Sainte-Gudule, l'église Notre-Dame, le fils Dupont, l'hôtel Charlier, l'île Maurice, la loi Combes, la méthode Montessori, le ministère Untel, le mont Parnasse, le musée Plantin, le piedmont ou piémont, le pont Van Praet, le quai Conti, la rue Pasteur, la route Napoléon, la tour Eiffel, etc.

« De l'ancien usage nous avons conservé des noms composés : *Hôtel-Dieu, Fête-Dieu, bain-marie* ; – de nombreux toponymes : *Nogent-le-Roi, Château-Thierry* ; – des jurons : *Ventrebleu !* (= ventre Dieu) ; – certains tours : *Malgré mon père* [= mauvais gré mon père] ». (5)

En ce qui concerne les toponymes, ajoutons-y, par exemple : Avernas-le-Bauduin (Bauduin de Colreit), Bois-Seigneur-Isaac (Isaac de Valenciennes), Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Coronmeuse (quartier de Liège) pour la Belgique ; Bourg-Madame, Château-Gaillard, Choisy-le-Roi, le Cours-la-Reine (à Paris), Dammartin, Dampierre, Fresne-la-Mère, Mont-Dauphin, Montmartre, Paray-le-Monial, Pont-l'Évêque, Roquemaure, Vaux-le-Vicomte et Villejuif pour la France.

ANTÉPOSITION

« En anc. fr., ces compléments sans préposition pouvaient précéder le support : *le rei gunfanuner* (= le gonfalonier du roi) (Rol. 106). – *L'autrui joie* (Marie de France, Lanval, 257). – Ce tour a disparu assez tôt, sauf dans certaines expressions : *Par la Dieu grâce* [...]. – Nous disons encore *Dieu merci* (= merci, clémence de Dieu). (6)

L'antéposition se limite-t-elle à cela ?

En fait, il subsiste encore d'innombrables cas d'antéposition, à commencer par les toponymes.

Écartons cependant d'abord ceux dont le second élément, le mot déterminé, est germanique, car alors nous tomberions dans un type de construction caractéristique des idiomes germaniques, même si le nom a été francisé et n'est plus ressenti comme étranger. Par exemple : Dohan, Enghien, Gottechain, Hellebecq, Œudeghien, Poupehan, Walhain, etc.

TOPONYMES BELGES

Voyons ensuite les toponymes belges dont le second élément est un mot français ou d'origine latine ou romane et le premier élément un nom de propriétaire, de possesseur ou d'habitant (7) :

– bourg (endroit fortifié) : Carlsbourg (nom donné à Saussure, en 1757, en l'honneur de Charles de la Tour d'Auvergne) ;

– camp(s), champ(s) : Bertinchamp (Bertin), Pironchamps (Piron) ;

– chapelle : Henri-Chapelle ;

– court (enclos, cour de ferme, puis ferme) : Bettincourt (Bertin), Dampicourt (Dombert), Harnoncourt (Harnond), Mourcourt (More), Rache-court (Ragis), Remicourt (Heumery), Rocourt (Raoul), etc. ;

– mont : Agimont (Augier), Andrimont (Andry), Chèvremont (Capricius), Corni-

(6) *Ibid.*

(7) M. Bologne, *Petit Guide étymologique des noms des régions, des villes, des villages et des rivières de Wallonie*, Charleroi, institut Jules-Destrée, 1966.

(1) *Bonnet blanc ou blanc bonnet ?*, in *Lettre(s)*, juin 2000, pp. 14-15.

(2) Claires = Sœurs Clarisses.

(3) V. Hugo, *Odes et ballades*, Ballade, XIII, La légende de la Nonne.

(4) M. Grevisse, *Le Bon Usage*, 12^e éd., § 348.

(5) *Ibid.*





mont (Cornil [8]), Franchimont (Franchier), Herbeumont (Herbod), Lambermont, Mariemont, Mormont (More), Mornimont (Mornier), Orchimont (Ursigis ?), Robelmont (Robert), etc. ;

- plage : Albert-plage ;
- pont : Gérompont (Géraud), Marchipont (Maurichin), Wattripont (Gaudry) ;
- pré : Géronpré, Hamipré (Hémery), Mabompré (Maubon), etc. ;
- ri, ry (ru, ruisseau) : Mellery (Hamelin) ;
- sart (endroit déboisé) : Bernissart (Bernier), Lambusart (Lambert), Lodelinsart (Hudelin), Maransart (Maran), Nobressart (Aubry), Rausart (Raoul), Rixensart (Rixon), etc. ;
- val (vallée, vallon) : Bornival (Bornier), Ensival (Ansier), Hatryval (Hatry), Loverval (Lovier), Nessonvaux (Nesson), etc. ;
- ville (domaine agricole) : Arville (Aper), Baronville (Baron), Jehonville (Gison), Morville (Moron), Robertville (Ribier), etc. ;
- welz, wez (gué) : Morlanwelz (Morlan), Noduwez (Notton).

Moins nombreux, mais fréquents tout de même, sont les cas où l'antéposition marque, non pas un rapport de possession par un individu ou une famille, mais un simple rapport de liaison, de détermination, et où les deux éléments sont des noms communs : Annevoie (le chemin des canards [9]), Brasmenil (la fermette aux boues), Grapfontaine (la fontaine de la grappe [10]), Grupont (le pont de la grue ; ou d'un certain Groul), Orval (le val d'or), Quévaucamps (le champ du cheval ; ou d'un dénommé Cheval), Vinalmont (le mont aux vignes), etc.

TOPONYMES FRANÇAIS

En France aussi, les toponymes avec antéposition du déterminant sont nombreux. N'en citons que quelques-uns :

- camp(s), champ(s) : Bertinchamp, Hescamps ;

(8) *Cornil*, forme de *Corneille*, ou déformation de *conil*, ancien nom du lapin.

(9) *Ane*, en anc. fr., a désigné, jusqu'au XIII^e siècle au moins, la cane, la femelle du canard ; cf. *bédane*, outil en forme de bec d'ane, de canard ; cf. aussi l'expression « sauter du coq à l'âne », déformation de « saillir du coq en l'asne », corruption de « saillie du coq en l'âne », acte irréflecti, incongruité.

(10) *Grappe*, mot wallon désignant un thier, une montée assez forte ; cf. la ville de Thiers (Puy-de-Dôme), située sur un escarpement.

- court : Ablancourt, Armancourt, Azincourt, Beaudricourt, Bertincourt, Billancourt, Chauvencourt, Guillaucourt, Hesbécourt, Jeancourt, Remicourt... ;

- lieu : Charlieu ;

- menil, ménil, mesnil : Herimenil, Hetomesnil, Jeanménil, Richardmenil...

- mer : Gérardmer ;

- mont : Robertmont ;

- plage : Berck-Plage, Biscarosse-Plage, Carcans-Plage, Mimizan-Plage ; Paris-Plage, Pilat-Plage ;

- pont : Anepont ;

- sart : Robersart ;

- val : Charleval, Roberval ;

- ville : Albertville, Bernardville, Charleville, Étienneville, Germainville, Henrville, Hermanville, Hermonville, Élisabethville, Ricarville...

Et si l'on dit « le fils Dupont » (= le fils de Dupont), on dit aussi « Dupont fils ».

Parmi les constructions où le mot antéposé n'est pas un nom propre, citons encore : Deauville, Gendreville, Maurecourt, Mauremont, Maurepas (le passage du Maure), Trouville...

NOMS DE RUE WALLONS

En Wallonie, l'antéposition du qualificatif (nom ou adjectif) était extrêmement fréquente dans les noms d'artères urbaines.

À Huy, vieille petite ville mosane, on trouvait, par exemple (11), construites avec :

- arvau, arvoh (12) : un Leufoiseit arvoit ;

- fosse : une Copeisfosse (13), qui a donné son nom à une ruelle ;

- mont : un Grimontmont (devenu ruelle de Grimomont) ;

- rue, ruwe : une Basinruwe, devenue ruelle de la chaise Basin (aujourd'hui disparue), une Bolengierue ou Bolengirue (aujourd'hui, rue des Rôtisseurs), une Chafornerue (rue du Chaffour [14] ; aujourd'hui rue de la Couronne), une Chevalirue (devenue Seigneurue, corruption de Sonouruwe, puis rebaptisée rue Mottet), une Fanirue (devenue ruelle Jeannette), une Forcenierue (rue des Forcenés, où il y avait un asile de fous), une Gautirue, une Gonhirue ou Gonhiruwe (déformation de Gonhierue [15]), une Horruue (hors rues, hors de l'enceinte urbaine), une Jottelirue ou

- Jottirue (16) (devenue rue du Chaudron), une Majeurue (précédemment Maior ruwe [17]), une Noeverue (rue Neuve), une Petite Chinrue (petite rue des Chiens), une Pexheurue (18) ou Poisseurue (rue des Pêcheurs), une Sauliverue (19) (devenue rue des Esses [20]), une Tesseurue ou Texheurue (rue des Tisseurs, des Tisserands) ;

- rualle, ruelle, ruwelle : une BonniRualle (ruelle du Bonnier), une Chuwarnarualle, une Coppée Rualle, une Laide Rualle, une Orde rualle (ruelle sale), une Parfonte rualle (21) (ruelle profonde ; elle longeait les murailles de la cité), une Poissonruelle, une Souveraine Ruwelle, une Spaller Rualle ;

- strée (du lat. *strata*, route pavée, rue) : une Chinstrée (ou Chienrue, devenue rue des Chiens) ;

- voie : une Cheravoie du Château (22), une Forchie voie (voie en forme de fourche), une Gilon voie (devenue Champ voie), une Hierdavoie (chemin du Herdier [23]).

À Liège, il y a eu aussi des tas de rues du même genre : une Chinstrée, une Poissonrue, etc. Et aujourd'hui, on y relève encore une Bergerue, une Cheravoie, une Féronstrée, une Hiedavoie, une Jonruelle, une Potiérue, sans

(Suite en page 16.)

(15) L'appellation s'est corrompue ensuite en *Cohinrue*, *Grand Henrue* ou *Hainrue*, *Grand Heroux* et enfin en *Grand Hérault* et *Grande Heine*.

(16) *Jotte*, en ancien français, signifiait légume ; le wallon a conservé le mot sous la forme *giotte*, en l'appliquant spécialement au chou ; *Jottelirue* désignait donc un endroit utilisé pour la culture maraîchère.

(17) *Maïor ruwe* : ou rue du Mayeur [de la cour de justice] ou rue Majeure, au sens d'ainée, ancienne, primitive.

(18) L'*x* devant un *h* ne se prononce pas. Fréquente dans l'est-wallon (Liège, Verviers, Spa...), cette graphie renforce et nasalise quelque peu le *h* aspiré.

(19) De *staul*, métier à tisser.

(20) La même rue était aussi dénommée rue des Aches, des Asches, des Asses, mot signifiant drap, laine.

(21) *Parfonte*, fém. de *parfunt*, profond (1080), déformation du lat. *profundus*, même sens.

(22) *Cheravoie* (chemin escarpé) : « Le mot [...] était appliqué à tous les chemins à pente rapide. » (R. Dubois, *Les Rues de Huy*, p. 110).

(23) « Jadis, existaient dans la plupart des villages wallons une *herde*, c'est-à-dire un troupeau communal, un *hierdi*, c'est-à-dire un pâtre chargé de le faire paître, et un *herdale*, un chemin pour le mener. [...] *Herde* est connu dans presque toutes les langues germaniques sous différentes formes, mais ni en moyen néerlandais ni en néerlandais ni dans les dialectes néerlandais, tandis qu'il est passé en français sous la forme *harde*. » (S. Brabant, *Mots germaniques disparus du néerlandais et conservés dans les patois wallons*, par le major H. De Bosschere, in *L'Ethnie française*, décembre 1987, pp. 253-254).

(11) R. Dubois, *Les rues de Huy. Contribution à leur histoire*, Huy, 1910.

(12) *Arvau* n.m. Voûte reliant deux constructions riveraines d'une rue, au-dessus de celle-ci.

(13) *Copeis* signifiait jadis petit bois.

(14) *Chaffour* = four à chaux.





Il faut reconstruire Carthage

Méditerranée plurielle et langues anciennes

de Patrick Voisin

LA FORMULE DE CATON LE CENSEUR a traversé les siècles : « Il faut détruire Carthage. » Ainsi la Carthage punique a-t-elle été détruite, rasée même, avant d'être reconstruite en Carthage romaine. Pourquoi, dès lors, vouloir « reconstruire Carthage » au XXI^e siècle ? Et quel sens donner à cet appel ?

L'auteur, professeur de chaire supérieure en khâgne A/L Ulm au lycée Louis-Barthou de Pau, propose une refondation de la pédagogie des langues anciennes dans une double perspective à la fois anthropologique et linguistique, puisant son dynamisme dans la diversité des cultures qui constituent la Méditerranée plurielle, notamment dans l'Afrique antique, ainsi que dans la pratique croisée de toutes les langues de l'Antiquité, afin de construire une civilisation euroméditerranéenne.

Confrontation et partage de cultures différentes, pouvant donc aider à réduire la tentation du communautarisme, les Humanités modernes sont indispensables à notre société et

(1) *Reconstruire Carthage - Méditerranée plurielle et langues anciennes*, Patrick Voisin, préface de Dominique Briquel, éd. L'Harmattan, Paris, 2007, ISBN 978-2-296-02948-4, 20,5 euros / 134 francs.

à l'Europe de demain. C'est cela, de manière métaphorique, « reconstruire Carthage » ! (1)

*



La Nouvelle Chose française

de Nimrod

« COMMENT ENDOSSER la posture d'un écrivain qui, a priori, devrait être présenté comme dépourvu de lecteurs, de critiques, de journaux, de machines éditoriales et, d'une certaine façon, d'appartenance nationale ? Telle est la situation de l'écrivain africain de langue française. L'exil est son essence, à l'image de la littérature où il s'inscrit, née sur les quais de la Seine, à l'ombre de la Sorbonne, dans les années 1930. *La Nouvelle Chose française* est le manifeste de ce paradoxe. Senghor l'a bien compris qui, sachant que nous n'aurons pas avant quelques siècles le lectorat, l'économie culturelle nécessaires à l'épanouissement de nos écrivains et de notre littérature, invente la francophonie. Les essais réunis dans ce volume sont pour moi l'occasion d'analyser mon statut d'écrivain exilé pour tenter de comprendre ce dont il retourne quand on écrit loin de chez soi, avec des lecteurs et des critiques étrangers à l'univers de notre création. Traduire des imaginaires et des histoires "d'outre-ciel" dans la langue de Rabelais n'est pas une mince prouesse quand on est sénégalais ou tchadien, mais les frontières du français sont plus vastes que celles de l'Hexagone. »

Tels sont les mots de Nimrod, poète, essayiste et romancier, qui propose dans ce livre une profonde réflexion sur l'es-

sence de l'exil, le territoire de l'imagination et les frontières de la langue pour un écrivain.

Nimrod a publié aux éditions Actes Sud trois romans : *Les Jambes d'Alice* (2001 et *Babel* 2008), *Le Départ* (2005) et *Le Bal des princes* (2008). Sa poésie est publiée aux éditions Obsidiane. (2)

*



Coups de langue

de Michel Volkovitch

LES *COUPS DE LANGUE*, chroniques parues dans la *Quinzaine littéraire* ces six dernières années, sont le prolongement du *Verbier*, du même auteur, publié par Maurice Nadeau en 2000. Le *Verbier* est un herbier verbal : au fil des lectures de l'auteur, les mots, les tournures, les phrases qui l'ont frappé sont savourés, notés, classés, commentés, sans jargon technique, de la façon la plus simple et vivante possible. Tous les aspects de la langue sont passés en revue : charme des mots, néologismes, effets syntaxiques, temps verbaux, ponctuation, ordre des mots, longueur des mots, des phrases... L'accent est mis sur la musique et, en particulier, les rythmes. Les auteurs cités vont des classiques à nos grands contemporains, Échenoz, Michon et Bon en tête. Les *Coups de langue*, dans le même esprit, approfondissent tel ou tel aspect sous forme de textes brefs. Ils ne s'adressent pas seulement aux futurs écrivains ou aux universitaires : le succès du *Verbier* montre que ce genre d'approche peut toucher un lecteur non spécialiste et accroître son plaisir de lecture. (3)

*

(2) *La Nouvelle Chose française*, Nimrod, Éd. Actes Sud, 2008, ISBN 978-2-7427-7186-8 / AS5552, 115 pages, 16 euros / 104,95 francs.



Mauvaise langue

de Cécile Ladjali

ENTRE JOURNAL DE BORD d'une prof de banlieue et réflexion humaniste, *Mauvaise langue* tire le signal d'alarme, s'en prend aux attitudes démagogiques et affirme qu'un jeune qui parle mal est en danger, qu'une société qui laisse sa langue se déliter court le risque de la barbarie. L'auteur part d'un constat fait sur le terrain, dans les classes où elle enseigne : la langue des jeunes s'appauvrit de jour en jour, sur le plan tant du vocabulaire que de la grammaire. Pour un nouveau mot qui entre dans le dictionnaire (par exemple, le verbe « kiffer »), ce sont douze verbes qui sont condamnés à ne plus être prononcés par les adolescents, douze nuances qui passent par pertes et profit. Car la grammaire est un système de lois et de règles et qui les ignore, les malmène, les recompose au petit bonheur, menace le socle commun qui permet aux êtres humains de communiquer et de se comprendre. Le barbarisme est toujours une menace de barbarie. Encouragés par la « mode banlieue » et des supports de communication qui demandent rapidité et laconisme (courriels, textos, MSN...), les adolescents parlent une langue appauvrie doublée d'une orthographe minée par la transcription phonétique et s'en vantent car « mal parler fait bien ». Mais c'est si inventif, disent certains, écoutez leurs néologismes, entendez leur musique ! Certes, on peut apprécier, encore faut-il être « bilingue », connaître les règles si l'on veut pouvoir s'en écarter, s'évader, inventer à partir d'elles. *Mauvaise langue* est donc une invitation polémique et constructive au

(3) *Coups de langues*, Michel Volkovitch, 2007, Éd. Maurice-Nadot, 192 pages, ISBN 2862312010, 18 euros / 118,07 francs.

bilinguisme, à ce bilinguisme des jeunes qui ne peuvent pas faire l'économie de la syntaxe et du vocabulaire, sous peine de le payer très cher. Nourri d'anecdotes et de réflexion, ce texte dénonce la démagogie ambiante qui consiste à voir dans toute initiative et dans toute rébellion un acte créatif. Attention, prévient Cécile Ladjali, certaines rébellions ne sont que poses et duperies. (4)

*



De l'élève à l'apprenant

et autres pamphlets

de Michel Leroux

AUX YEUX DES ENTREPRISES, selon le directeur de l'École centrale d'électronique, « le respect de l'orthographe et de la syntaxe n'est pas une exigence bêtement scolaire, c'est la base de l'efficacité professionnelle ». Pourquoi notre école rechigne-t-elle depuis plus de vingt ans à donner à tous le passeport indispensable de la maîtrise du français ? Pourquoi les parents ne comprennent-ils plus rien à la grammaire et aux commentaires de textes auxquels sont aujourd'hui soumis leurs enfants ? Pour quelle raison, enfin, l'enseignement de la littérature (où la connaissance de la langue s'enrichit et s'entretient) se meurt-il, au point que la fréquentation des sections littéraires est tombée de 50 % des lycéens en 1968, à 18 aujourd'hui ? On trouvera donc ici une tenta-

(4) *Mauvaise langue*, Cécile Ladjali, Éditions du Seuil, août 2007, ISBN 978-2-020953351, 16 euros / 104,95 francs.

tive de démêler l'écheveau des bonnes intentions et de luttes de pouvoir qui a contribué à faire de notre enseignement du français un véritable défi au bon sens.

Agrégé de lettres, Michel Leroux a enseigné dans les lycées et les collèges pendant près de quarante ans. Étranger à toute chapelle, c'est en expert du terrain qu'il s'est insurgé (dans des textes parus, pour la plupart, de 1999 à 2006 dans les revues *Commentaire* et *Le Débat*), contre le caractère irrationnel d'une politique pédagogique qui, gauche et droite confondues, a aggravé, d'année en année, l'injustice que ses militants prétendaient réparer. La connaissance de la langue n'a cessé en effet de se dégrader, ainsi que le goût de la lecture, au sein des nouvelles générations. (5)

*



La langue du III^e Reich

de Victor Klemperer

LE PROFESSEUR DE LITTÉRATURE, spécialiste du XVIII^e siècle français, à l'université de Dresde et philosophe allemand, Victor Klemperer s'attacha dès 1933 à l'étude de la langue et des mots employés par les Nazis.

En puisant à une multitude de sources (discours radiodiffusés d'Adolf Hitler ou de Goebbels, faire-part, journaux, livres, brochures, conversations, etc.), il a pu examiner la destruction de l'esprit et de la culture allemands par la novlangue nazie. En tenant ce journal, il accomplissait aussi un acte de résistance et de survie. En 1947, il en a tiré le

(5) *De l'élève à l'apprenant*, Michel Leroux, Éd. de Fallois, septembre 2007, 168 p., ISBN 978-2-877066375, 18 euros / 118,07 francs.

(Suite en page 16.)

Concours de l'Eurovision 2008

Fausses notes de France 3 et de Sébastien Tellier

FAIT PEU CONNU, pendant sa trop longue détention dans la Tour de Londres où le sort malheureux des armes françaises l'avait conduit après la bataille d'Azincourt, le poète français Charles d'Orléans (1394-1465), auteur du charmant *Le temps a laissé son manteau*, a composé aussi des poèmes en anglais. À l'exemple de cet illustre devancier, tout croque-notes français peut bien composer dans cette langue comme dans toute autre. Le chanteur français Sébastien Tellier peut de ce fait s'exprimer dans la langue d'Albion ; c'est son affaire. Tout au plus, pourrait-on conclure, comme le fait Pierre-Valentin Berthier avec bienveillance dans les « Bagatelles et Bavures » ci-contre, que Sébastien Tellier serait meilleur musicien que parolier... Lui-même le confirme d'ailleurs, dans un entretien accordé à *L'Actu* du 23 mai dernier : « *J'écris facilement en français, mais après Gainsbourg, Christophe et Polnareff, tout semble grotesque. En anglais, c'est plus dur, car je le parle assez mal. Mais, de toute façon, mes textes ne sont pas très importants. On ne comprend pas tout.* » Dans ces conditions...

Ce qui a provoqué, cependant, l'ire de beaucoup d'entre nous, c'est que Sébastien

Tellier a été choisi pour représenter, en anglais donc, la France au concours annuel de l'Eurovision et que, de surcroît, c'est une chaîne de télévision publique, FR 3, qui est à l'origine de ce choix. À l'instar d'autres associations ayant le souci de la langue française, Bernard Thibault, secrétaire général de l'Asselaf, a écrit à Patrick de Carolis, qui préside France Télévision, et à Michel Boyon, qui préside le Conseil supérieur de l'audiovisuel, pour regretter cette sélection et souhaiter que, même tardivement, celle-ci soit réformée, au profit d'une chanson en français, chantée par le même interprète ou non.

Nous n'avons pas reçu de réponse et Sébastien Tellier a représenté la France à l'Eurovision. Il a, comme on l'a vu, piteusement obtenu la 18^e place sur 25.

Quel prévisible gâchis !

Le saviez-vous ?

Que veut dire « Pen Duick » ?

NOUS RAPPELONS CETTE ANNÉE la mémoire d'Eric Tabarly, mort en mer il y a 10 ans (dans la nuit du 12 au 13 juin 1998). Comme on le sait, ses bateaux ont porté le nom de Pen Duick (et non de « Pen Buick », ce n'est pas une automobile !).

Ce nom, breton comme lui, a un sens : dans cette langue, *pen* veut dire « tête », *du* signifie « noir » et *-ick* est un diminutif, employé aussi à la fin des prénoms (Yannick voulant dire « petit Yann », Pierrick « petit Pierre », Annick « petite Anne », etc.). Le nom complet de Pen Duick se traduit donc littéralement par « petite tête noire ». C'est ainsi que les Bretons appellent traditionnellement la mésange à tête noire, dite aussi mésange charbonnière (*Poecile atricapillus*), passereau peu farouche de la famille des paridés.

Eric Tabarly était attaché à ce nom, parce que c'est celui de son premier bateau, obtenu en cadeau de son père et déjà bien usagé. Ce premier Pen Duick a été restauré, d'autres ont suivi – en tout six –, et c'est à son bord qu'Eric Tabarly a fait sa dernière traversée.

parler d'une rue Gérardrie et des quartiers et/ou lieuxdits de Burenville, Chèvremont, Robermont, Xhovémont...

On peut encore citer une Crapaurue à Verviers, une Potiérue à Herve, un quartier Robermont à Boussu, un quartier Chatqueue à Seraing, une Piconrue à Bastogne. Et nous ne doutons pas que des lecteurs obligeants nous signaleront d'autres cas d'espèce.

Ce type de construction inversée a duré au moins jusqu'au XIII^e siècle à Huy (24). A Liège, « au XIV^e siècle, strée, ruwe et ruwalle se plaçaient d'ordinaire à la fin du nom, comme on le fait encore dans plusieurs langues étrangères. » (25). Voilà qui contredit, au moins en ce qui concerne les toponymes, l'affirmation de Grevisse selon laquelle « ce tour a disparu assez tôt ».

En ce qui concerne les rues, ces noms inversés s'emploient généralement avec la préposition *en* : j'habite en Gautirue, je suis passé en Seigneurue, je vais en Tesseurue... Au point que cette proposition a souvent fini par faire corps avec le nom lui-même : « en Bergerue », « en Féronstrée ».

CONCLUSION

La position, en français, du nom déterminant avant le mot déterminé n'a, semble-t-il, guère retenu l'attention jusqu'ici, mais ce type de construction était bien l'usage, en Wallonie et dans d'autres régions, pour les toponymes et nous pensons que cet usage a perduré longtemps.

Autrefois, les gens appelaient les artères par ce qui les caractérisait : un trait physique (Courbevoie, Parfonte ruelle), leur situation (Hors-Château, Horruie), une construction spéciale (Chafornirue, Jottelirue), un grand propriétaire (Gonhierue), ce qu'on y vendait (Bolengierue, Poissonruelle), les gens qui y habitaient ou les métiers qu'on y exerçait (Bergerue, Tisseurue), etc. Point n'était alors besoin de plaques de rue, d'ailleurs inexistantes, pour signaler leurs noms aux passants.

« Toutes ces appellations sont des noms véridables, c'est-à-dire qu'elle désignent leur objet par le trait qui les fait le mieux reconnaître ; c'est ce qui leur donne leur charme de poésie au regard du déplorable vocabulaire des rues de nos villes modernes, fabriqué dans les bureaux par des pédants à l'imagination indigente. » (26), souvent d'ailleurs pour honorer de grands hommes ou flatter des puissants, voire d'obscurs édiles.

Stéphane BRABANT

... livres

(Suite de la page 15.)

livre *LTI (Lingua Tertii Imperii), la langue du III^e Reich*, devenu la référence de toute réflexion sur le langage totalitaire et traduit en français par Elisabeth Guillot, en 1996. C'est à partir de cet ouvrage que Stan Neumann a réalisé en 2004 le film *La langue ne ment pas*, diffusé par Arte en janvier 2007.

À la lecture de ce livre, on comprend comment tout système totalitaire joue sur les mots, c'est-à-dire truque le rapport de l'homme au langage. Les empires d'aujourd'hui piègent, eux aussi, le langage et aucune langue n'est à l'abri de telles manipulations. *LTI, la langue du III^e Reich* donne des clefs pour les décrypter. (6)

(6) *LTI, la langue du III^e Reich*, Victor Klemperer, trad. Elisabeth Guillot, Éd. Pocket, coll. Agora, novembre 2003, 384 p., ISBN 2-266-13546-5, 9,50 euros / 62,32 francs.

(24) R. Dubois, *Les Rues de Huy*, p. 225.

(25) Th. Gobert, *Les Rues de Liège*, t. 1, p. 9.

(26) G. Kurth, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. II, p. 248 ; cité par R. Dubois, *op. cit.*, p. 95, n. 1.

- Encore une petite bavure de ma plume ou de mon clavier, voire de ma mémoire, dans mon « papier » sur les synonymes (n° 45). Les torrents du Grand Nord canadien ne sont pas des « creaks » mais des *creeks*. Le *Grand Larousse* (tome 3, 1960) dit que c'est un mot anglais de même origine que le français *crique*. Il le définit ainsi : « Dans l'Amérique du Nord ; cours d'eau de débit très variable. » Un peu comme nos gaves pyrénéens. Les lecteurs assidus de James-Oliver Curwood (*les Chasseurs de loups*, Hachette, 1923), s'il en reste, et qui nous lisent, auront rectifié d'eux-mêmes.

- Le snobisme qui entache la typographie française en y infiltrant la mode des majuscules à l'intérieur de mots composés non pas reliés mais collés avait remporté une victoire quand s'y conforma *FranceSoir*. Cela n'a duré qu'un temps. Ce quotidien se titre de nouveau *France-Soir*, avec trait d'union. Tout arrive...

- Il faudrait être vicieux pour chercher la faute de français jusque dans la lettre qu'envoie aux employeurs de personnel à domicile, pour leur déclaration au fisc, le Centre national Chèque Emploi sis à Saint-Étienne. Ce n'est donc pas moi, mais elle, la rubrique, qui s'est révélée et imposée à moi. La voici, toute nue, dans une lettre du 15 avril : « CSG-CRDS [contributions] non déductibles incluses » (*sic*). Le signataire de la lettre (« le Directeur ») doit reprendre son *Bescherelle* (la *Conjugaison*, Hatier, édition de 1990, mise à jour). Ce bon manuel lui rappellera que si *conclure* et *exclure* font bien leur participe passé en *-ue*, en revanche *inclure* et *occlure* ont le leur en *-use*. Donc, nos braves contributions sont *incluses*, et non « incluses ». Chinoiserie française ? Oh ! que oui... Est-ce une modeste initiative pour y obvier ?

- Lu dans un quotidien (24 nov. 2007) : « ... lundi soir, à 1 h 35 ». Le rédacteur n'a pas osé écrire : « à 1 h 35 du matin ». Dommage : ç'aurait été tellement drôle !

- Dans la féminisation des titres de fonctions, les candidates au comité de la Société des gens de lettres, lors de l'élection du 12 juin 2008, ont fait montre d'un bel électionisme : « Catherine B., administrateur sortant » (classique), mais « Françoise G., administratrice sortante, présidente de la commission... » (tendance à accorder). Toutes

BA GATELLES & VURES

deux sortantes, il semble qu'elles aient fait bon ménage au comité, malgré leur désaccord sur cette grave question.

- Voici un cas présenté par la presse. M. Sébastien Tellier a gravé sur un disque un certain nombre de chansons dont l'une, assortie d'un texte en anglais, a été retenue par une chaîne publique française pour un concours européen. Pourquoi avoir écrit cette chanson en anglais ? M. Tellier explique qu'il en a écrit depuis une version en français qui ne lui donnait pas satisfaction. Pourquoi la chaîne a-t-elle choisi cette chanson ? On peut supposer qu'elle a considéré qu'elle recueillerait ainsi à la fois des voix françaises et des voix d'outre-Manche. On ne peut reprocher son choix à M. Tellier, c'est un libre choix artistique, Baudelaire et Verlaine sont de son côté. Et puis, certains n'ont-ils pas prétendu que les Anglais auraient choisi pour leur hymne national un air emprunté à Lully, et d'autres celui d'une complainte célébrant le courage du roi de France lors d'une opération chirurgicale douloureuse ? On ne peut pas non plus reprocher à la chaîne de veiller à son intérêt commercial. Toute polémique est donc à écarter, de même que la moindre tentation de xénophobie langagière. On peut tout au plus se demander si M. Tellier n'a pas jeté l'éponge trop tôt dans sa recherche d'une version française. Un excellent compositeur n'a pas forcément un talent égal comme parolier. Les auteurs d'opéras n'écrivent généralement pas leurs livrets. Certains trouveront peut-être gênant de laisser supposer qu'il puisse y avoir quelque chose que la langue française soit incapable d'exprimer aussi bien qu'une langue étrangère. Ce serait judicieux si nous étions dans le domaine littéraire pur ; mais ici nous sommes surtout dans le domaine musical, où sans doute M. Tellier, pour plier le français à un rythme allogène, se heurta à une impossibilité.

- À l'examen d'un cas tel que l'affaire Tellier, il semblerait qu'on parle volontiers du français comme d'une langue sans accent. Disons que l'accent y joue un rôle moins important que dans d'autres langues. Mais il est présent, tant à Lille qu'à Marseille. Voici

des cas où le rôle de l'accent apparaît. Premier exemple : Si vous criez à quelqu'un d'arrêter : « Arrête ! », en prononçant le *ê* de la même façon et sur le même rythme que si vous lui parliez d'une arête de poisson, il se fichera de vous. De même si vous demandez à votre poissonnier un poisson sans trop d'arêtes, en prononçant le mot comme lorsque vous priez quelqu'un de bruyant d'arrêter son cirque. Vous me direz que c'est là un exemple de prononciation, non d'accent. C'est vrai, mais les deux ne sont-ils pas liés et le même signe graphique n'est-il pas trompeur pour deux sons différents ?

- Un second exemple est plus complexe. Un correspondant m'écrit qu'en relisant le poème de Hugo « Après la bataille », il avait sursauté à ce passage : « L'homme, une espèce de More, / Saisit pistolet qu'il étreignait encore / Et vise au front mon père... » Mon correspondant s'étonne : « Comment, l'étreignant déjà, a-t-il besoin et la possibilité de le saisir ? » La réponse me fut facile, car j'avais depuis longtemps tout ausculté de ce poème. Voici. La totalité des vingt vers est au passé (passé simple et imparfait), à l'exception des deux verbes *saisir* et *viser*, qui sont en ce qu'on appelle communément le présent dans le passé, pour introduire une vivacité, une spontanéité soudaine, dans un récit jusque là peu rapide. « Saisit » est au présent, « vise » est au présent, « étreignait » est au passé. Mon correspondant a cru que « saisit » était au passé, car, graphiquement, ce mot est semblable au présent et au passé simple du verbe *saisir*. Il en va différemment du verbe *viser* qui, lui, aurait fait *visa* s'il avait été au passé simple. Ici, l'accent circonflexe n'est pas trompeur par sa présence, mais par son absence ! En effet, si vous relisez ce poème, faites bien attention à appuyer sur l'*i* final de « saisit », qui, au contraire, se prononcerait plus bref au passé simple. Hugo ne disposait d'aucun recours graphique pour pallier la confusion possible. Il appartient au diseur, en accentuant convenablement la dernière syllabe du verbe en cause, de situer dans un présent soudain une action contée jusque là, et de nouveau ensuite, dans le passé.

- Une autre occasion a été fournie par l'actualité de permettre une confusion entre *langues régionales* et *patois*, comme s'il s'agissait de la même chose. N'épilouguons pas, et espérons qu'un peu de réflexion suffira.



Janotismes et autres sottises

DANS UNE ÉDITION du 18 avril 2006, le *Figaro* titrait en page 9 : « *La fillette victime d'un chauffard entre la vie et la mort* »... (On souhaite qu'il sortît rapidement de l'hôpital pour lui demander des comptes !) Le secrétaire de rédaction aurait dû écrire : « Victime d'un chauffard, la fillette est entre la vie et la mort. »

Voilà un exemple de la construction amphibologique (à double sens) que l'on nomme *janotisme*.

C'est à partir du nom de Janot, personnage du théâtre comique du XVIII^e siècle, qu'a été formé ce mot pour commenter une phrase aboutissant à une interprétation absurde ou cocasse.

Autres exemples d'ambiguïté : « *On découvre les économies de la commerçante qui était en vacances sous une pile de draps.* » Et : « *Il a été interpellé dans une voiture volée par les gendarmes.* » Une simple inversion réglera le problème : « On découvre sous une pile de draps les économies de la commerçante qui était en vacances. » Et : « Les gendarmes l'ont interpellé dans une voiture volée. »

« *C'est un récidiviste laissé en liberté par le juge d'instruction qui a été arrêté à la barre.* » Là, deux virgules bien placées permettent de montrer le mérite de la ponctuation : « C'est un récidiviste, laissé en

liberté par le juge d'instruction, qui a été arrêté à la barre. »

Philippe Mignaval publie, tous les deux ans, depuis 1996, *le Sottisier des journalistes* (1), où il présente ses piquantes trouvailles, extraites de différents organes de presse. On lira ci-après quelques réjouissantes citations à l'humour involontaire.

Mais, objectera-t-on, à quoi servent donc les correcteurs ? D'abord, ils sont de moins en moins nombreux. Ensuite, on ne prend pas toujours en compte leurs rectifications. Et puis, et puis, après tout, l'erreur est humaine et la fatigue oculaire n'épargne personne.

E. S.

COCASSES...

Un inconnu lui a volé sa voiture dont il n'a pu donner le signalement. (*L'Est républicain.*)

Croisant un molosse tenu en laisse par son maître, il a été mordu à la jambe par ce dernier. (*L'Essor.*)

Un pont a été bloqué par une file de charrettes tirées par des chevaux datant des XVIII^e et XIX^e siècles. (*L'Écho-Liberté.*)

Les motards de la gendarmerie décapitent une bande de voleurs de voitures. Ils avouent en avoir jeté trois dans la Seine. (*Le Courrier républicain.*)

Le chien a mordu un voisin pourtant attaché à sa niche. (*Le Progrès.*)

Deux conducteurs étaient interpellés par les gendarmes en état d'ivresse. (*Var-Matin.*)

En état d'ivresse, les gendarmes le soumettaient au dépistage. (*La Montagne.*)

Elle était blessée à une jambe. Celle-ci a été transportée à l'hôpital. (*Le Provençal.*)

La chute du marronnier a endommagé plusieurs sépultures. Fort heureusement, il n'y avait personne en dessous. (*L'Est républicain.*)

Vends tricycle pour infirme en bon état. (*La Voix du Nord.*)

Le commerce est donné en location-gérance à M^{me} B. en remplacement de son mari décédé pour une durée indéterminée. (*Sud-Ouest.*)

La conseillère en charge (*sic* pour *chargée* !) de la culture et de la communication du chef de l'État... (*Le Monde.*)

La commune d'Autun met en vente une camionnette Ford, avec la permission de Monsieur le Bourgmestre, dont le derrière, peint en vert, s'ouvre et se ferme à volonté. (*La Gazette d'Autun.*)

Un échographe passe pour surveiller les gestations des juments ainsi que le vétérinaire. (*Le Parisien.*)

Vends deux chaises électriques pour handicapé toutes options. (*DEP 93.*)

Il aperçut trop tard un tracteur en stationnement attelé d'un cultivateur sur lequel étaient entreposés des choux. (*Ouest-France.*)

L'Église devrait tolérer ce moyen de prévention mais sans promouvoir l'usage du préservatif durant les messes. (*Le Monde.*)

... CITATIONS

Place maintenant aux inepties ou aux coquilles... traditionnelles, si l'on peut dire :

Trente ans de réclusion criminelle assortis d'une peine de sûreté incompréhensible de dix-huit ans. (*Les Dernières Nouvelles d'Alsace.*)

(1) *Le Grand Sottisier des journalistes*, éd. Hors Collection, 410 pages (janvier 2006).

Le saviez-vous ?

D'où vient le « gadget » ?

VERS LES ANNÉES 1880, une entreprise française appelée « Gagat, Gauthier et compagnie » travaille pour le chantier parisien de la statue de la Liberté, destinée aux États-Unis. Son principal entrepreneur, Émile Gagat, ami d'Auguste Bartholdi, fond dans son atelier les pièces de la charpente métallique de la statue. Une fois le monument expédié, Émile Gagat fabrique des modèles réduits de la statue coulés dans le métal et les vend aux États-Unis.

Les Américains appellent ces modèles réduits du nom de leur fabricant en le prononçant à l'américaine, soit « gadget ». Ce mot est ensuite revenu en France avec l'américanisation des mœurs langagières.

Les explications consistant à faire dériver ce mot de l'ancien français « gagée » (outil), de « gâchette », voire du gascon « gadieto », sont fantaisistes et dues à l'ignorance du nom de M. Gagat et de sa réussite commerciale d'alors.



Un temps qui vous veut du bien

Un leçon de conjugaison donnée par un maître humoriste que nul ne devrait ignorer ! C'est bien, en effet, le bouillant commissaire San-Antonio, double de son auteur Frédéric Dard, qui prend, dans le court extrait ci-dessous du roman policier canaille *Ne mangez pas la consigne !* (Éd. Fleuve noir, pp.12 à 14), une défense originale du présent de narration. Journalistes, littérateurs et bacheliers, à vos plumes, prêts ? Partez !

Sous un porche, des amoureux se goûtaient le suc gastrique avant de se séparer pour aller au travail. Oui, tout baignait dans une grisaille rassurante. Les garagistes s'apprêtaient à vivre leur journée de cinquante heures (sur facture). Les garçons de café polissaient leurs percolateurs et les garçons d'honneur cherchaient leurs boutons de col sous les armoires. Les mécanos d'Air France faisaient le

plein des réservoirs et les sacristains celui des bénitiers. Le samovar à goudron des Ponts et Chaussées s'apprêtait à faire le trottoir tandis que les gagneuses de la rue Caumartin le faisaient déjà. Tout ceci pour vous donner une idée de l'atmosphère régnant sur Pantruche ce matin-là.

Cela étant posé, MM. les lecteurs sont priés d'attacher leur ceinture, car

nous allons amorcer un virage grammatical et passer de l'imparfait au présent sans modifier notre vitesse de croisière. L'imparfait, comme son nom l'indique clairement, n'est pas satisfaisant, et son emploi est à déconseiller dans des récits aussi vivants que les miens.

S'il fait plus d'usage que le présent, son entretien est très coûteux ; la pièce de rechange est hors de prix et lorsqu'il attrape un subjonctif chronique, on est obligé de faire appel à de la main d'œuvre spécialisée, ce qui grève encore son prix de revient. Certains littérateurs de ma connaissance se sont fait mettre l'imparfait au mazout, prétextant une diminution de la consommation ; d'autres ont cru éluder la question en achetant des verbes du premier groupe par grosses quantités et en les faisant imparfaire par des nègres ; certains, même, ont fait venir des États-Unis une machine à imparfait électronique (mais allez donc caser des imparfaits anglais dans de la prose française !), ce ne sont là qu'expédients ou caprices de snobinards.

Les choses étant ce qu'elles sont, [...] il reste que le présent offre certains avantages aux fins stylistes dont je suis, ceux entre autres de n'appartenir ni au passé ni au futur et d'être exonéré des droits de succession et de la surtaxe sur les participes.

Donc, suivez bien mon conseil, pour vos rapports si vous êtes gendarme, pour vos recettes de cuisine si vous êtes Tante Laure, pour vos lettres d'amour si vous n'êtes pas onaniste, employez le présent. Vous aussi, amis journalistes ; vous m'en donnerez des nouvelles !

Bon, on continue ?

SAN-ANTONIO



À cette époque, il avait été arrêté par les inspecteurs de la brigade antigag. (*La Voix du Nord.*)

Un automobiliste au volant d'une Mercedes a refusé de se soustraire à un contrôle de gendarmerie. (*Le Progrès.*)

Ils se sont enfouis à bord de leur véhicule avec le butin. (*Le Bien public.*)

Le château des ducs d'Épernon est le seul château de la Loire aux bords de la Garonne. (*Sud-Ouest.*)

La prochaine étape sera le tournoi contre le lycée Saint-Jean de Perse. (*La Montagne.*)

Cette ambulance sera spécialement aménagée pour le transport des blessés et des malades. (*La République.*)

Le lendemain de leur mariage, leur maison avait été détruite par un coup de foudre. (*Nice-Matin.*)

En l'église Notre-Dame-des-Victoires, concert d'orgie à 21 heures. (*Le Pays d'Auge.*)

La batterie-fanfare prépare dans le plus grand silence son concert annuel. (*La Nouvelle République.*)

L'avocat général avait demandé huit à dix ans de prison. Il a été globalement suivi par les jurés, qui ont infligé six mois ferme. (*Le Midi libre.*)

Pour s'inscrire en deuxième année, les étudiants devront avoir réussi leur contrôle des naissances. (*La Dépêche.*)

Les instituteurs sortent frais et moulus des IUFM. (*Le Provençal.*)

Cette loi a permis d'enrayer l'explosion démocratique. (*Le Dauphiné libéré.*)

Les discours ont débuté (*sic* pour *commencé* !) par une minute de silence. (*Le Bien public.*)

Il convient d'insister sur les multiples aspects d'une coopération qui va être plus large et surtout plus étroite. (*Le Monde.*)

Ce vote sème le rouble dans les régions de l'Est. (*La Dépêche.*)

L'Église s'est toujours prononcée contre la fécondation in-vitro. (*La Croix.*)

Le patron d'Areva est une femme. Pour combien de temps ? (*Le Parisien.*)

La baisse de production semble devoir atteindre le plafond. (*L'Est républicain.*)

Le marché des voleurs à Wall Street connaît de nouveau des jours fastes. (*La Tribune.*)

Jeune femme ferait heures de manège chez particulier. (*La République.*)

M. et M^{me} A. sont heureux d'apprendre la naissance de leur fille. (*La Tribune.*)

Il restait alors quinze minutes à jouer et Romans allait connaître des heures difficiles. (*L'Équipe.*)

Ce jour-là, à l'hippodrome, auront lieu trois courses de trop. (*Le Progrès.*)...



(À remplir ou à recopier sur papier libre et à retourner à l'Asselaf : 22, rue François-Miron, 75004 Paris)

L'Asselaf est une association d'intérêt général ; le montant des dons et cotisations qui lui sont versés est déductible de la déclaration de revenus des adhérents (mais non des simples abonnés). Un reçu fiscal est ainsi envoyé automatiquement chaque année à chaque adhérent ou donateur.

Je soussigné(e) (PRÉNOM, NOM).....

Né(e) le.....

Adresse.....

Téléphone.....

Profession.....

Courriel (adresse électronique).....

OPTIONS POSSIBLES

OPTIONS RETENUES

- Déclare souscrire (ou renouveler) un abonnement annuel à la revue Lettre(s) ;

Tarifs. – Abonnement sans adhésion.....	20 euros (131,19 F)
Abonnement complémentaire de l'adhésion.....	10 euros (65,60 F)
Abonnement de soutien.....	30 euros (196,79 F) (minimum)

- et adhérer (ou renouveler mon adhésion) pour un an à l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

+

Tarifs. – Membres actifs.....	30 euros (196,79 F)
Membres étudiants, collégiens, lycéens, chômeurs.....	10 euros (65,60 F)
Membres bienfaiteurs.....	60 euros (393,57 F) (minimum)

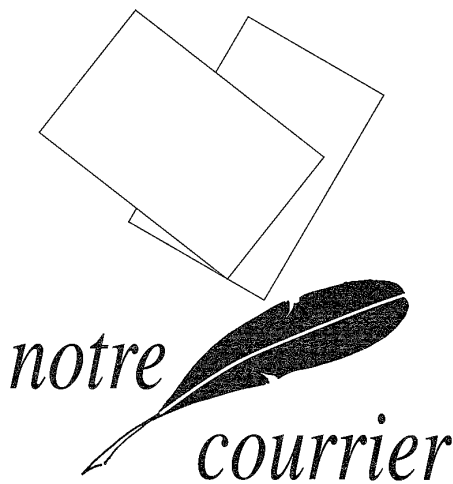
TOTAL : =

(Hors tarifs de soutien ou tarifs sociaux, le montant normal correspondant à l'abonnement et à l'adhésion est donc de 40 euros, soit 262,38 F, par an).

Ci-joint un chèque bancaire ou postal, correspondant aux options retenues, rédigé à l'ordre de l'Asselaf (le règlement par virement est également possible ; nous demander un RIB (relevé d'identité bancaire) par internet à l'adresse suivante : asselaf@wanadoo.fr).

À....., le.....

Signature :



En droit... français

Comme suite à votre article « Triste bilan d'une année » (Lettre(s) n° 45, déc. 2007, pp. 3-4), je souhaite apporter une précision qui va, d'ailleurs, dans le sens de ce que vous voulez démontrer.

Vous écrivez, en effet, « en cas de conflit devant les tribunaux, à moins que le juge français soit, par miracle, spécialiste d'anglais technique, le tribunal devra faire traduire... »

Or, le juge français, statuant au nom du peuple français, est tenu au respect très strict de l'art. 2 de la Constitution, non seulement en ce qu'il doit rédiger sa décision en français, mais en ce qu'il ne peut recevoir un élément de preuve qui ne soit pas libellé en cette langue.



Tout élément de preuve doit, en effet, être parfaitement compréhensible par tous les intervenants français, les parties ou leurs représentants, leurs conseils, le procureur de la République le cas échéant, les éventuels témoins... et les trois magistrats composant la juridiction, sans parler même de ceux qui seraient amenés à connaître de l'affaire en appel, puis en cassation.

Ainsi, même s'il est « par miracle, spécialiste d'anglais technique », le juge doit « faire traduire les textes litigieux aux frais du contribuable ».

Jean-Yves Martin Durance
44 Guérande

Courrier de l'Empire du Soleil levant

Lettre(s) arrive jusqu'au Japon et je vous en remercie bien. C'est très intéressant et souvent inattendu, et bien écrit. Il y a des trouvailles : par exemple, l'article sur Bordeaux me fait penser que le caractère prononcé « uchi » ou « en » (ci-contre), porte divers sens ; mais le premier est justement « bord, lisière ou frange ». De là, il vient à signifier « véranda » (bord de la maison) notamment, mais aussi « bonnes relations » entre les personnes : la lisière des sentiments. Le « bordel » n'est pas loin, ma foi !



J'enrage habituellement en lisant Le Monde. Dans la presse pour le grand public, il n'y a guère que Le Canard enchaîné et Charlie Hebdo (eh oui !) qui soient bien rédigés. Certes, Charlie Hebdo a son style particulier, j'admets.

Je voudrais signaler, si par hasard vous ne la connaissiez pas, l'œuvre de J.-P. Lacroux, qui est une référence en matière d'orthotypographie, selon le terme qu'il a créé.

J'ai appris récemment la disparition des éditions O'Reilly France, un pilier s'affaïsse, mais j'espère que quelqu'un saura le reconstruire. C'est important.

Yves Maniette
Japon

L'accent du cinéma français

« Je déclare ouvert le 61^e festival de Cannes. Action ! [prononcé akcheun].

Nous sommes à Cannes... en France... La palme à Claude Lanzmann, réalisateur français, chargé de donner le coup d'envoi de la grand'messe du cinéma.

Autrefois, nous disions « moteur ! ». Qui s'en souvient ?

Jean-Claude Charvoz
69 Lyon

Ah, bravo Air-France !

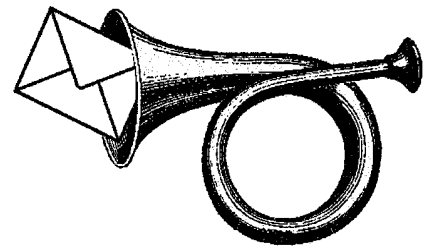
Récemment, j'ai effectué un voyage Amsterdam-Toulouse à bord d'un avion KLM, compagnie qui, sauf erreur de ma part, appartient à la compagnie nationale Air-France. Détail dont, manifestement, nos « Hollandais volants » ne tiennent aucun compte, comme j'ai pu le constater, avec une certaine amertume, tout au long du vol.

Certes, notre Lookeed était magnifique dans sa robe bleue, et magnifiques nos

hôtesses, vêtues de bleu, elles aussi. En revanche, nous étions une majorité de Français dans cet avion qui, rappelons-le, ralliait un aéroport français. Et pourtant, aucune – je dis bien aucune – annonce ne fut faite en langue française.

Manifestement, ce manquement ne trouble pas les hautes instances de notre compagnie nationale... Mais, après tout, « dignité » est un mot qui disparaît chaque jour un peu plus de notre vocabulaire.

Robert Planchard
64 Bizaros



Votre « amertume », cher lecteur, est parfaitement légitime. Mais pour que votre réaction n'en reste pas à une simple sensation de lassitude, nous vous engageons très vivement, ainsi que chacun de ceux qui rencontrent un tel déni de français, à faire une réclamation écrite courtoise et ferme auprès du service clientèle de la compagnie responsable – ici, Air-France-KLM – puis, à défaut d'un engagement satisfaisant, à déposer éventuellement une plainte en justice pour manquement aux consignes de sécurité, au motif que celles-ci ne vous ont pas été faites avec la certitude que vous les compreniez.

À grande échelle, ces démarches sont, nous semble-t-il, la seule façon de ramener à la « dignité » toute compagnie qui semblerait en manquer.

Ph. L.

Air quoi ?

Un journaliste Suisse romand connu, Pierre-Alain Luginbühl, domicilié à Blonay, adresse au site Défense du français, qui nous le communique, ce bref message en forme de cri de rage :

« Ma femme reçoit une pub d'Air-France. On la gratifie d'un "MRS" au lieu de "Mme". L'adresse est la suivante : 1807 Blonay Schweiz. Le texte du message publicitaire est entièrement rédigé en allemand.

L'expéditeur (agence mandatée par Air-France) se nomme CC International SPI FR 074 1211 Geneva 2 Switzerland et prend

(Suite en page 22.)

(Suite de la page 21.)

ainsi ses précautions : *If undeliverable, please return to...*

Il va de soi que cette pub n'a pas été envoyée par la poste mais par Swiss Post Ch-1211 Genève 2. »

www.defense du français.ch
Suisse

In vino veritas ?

Pour apporter de l'eau à votre moulin, je vous transmets ce lien sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/markets/index_fr.htm

Comme vous le savez, les langues de travail officielles de la Commission sont le français, l'anglais et l'allemand. Ces trois langues sont en principe disponibles sur le site web. Mais dès qu'on veut accéder à certains documents, force est de constater qu'ils ne sont disponibles qu'en anglais.

Ainsi, si l'on veut s'informer sur la situation des marchés agricoles, sujet crucial en ces temps de flambée des prix des produits de base, il faudra lire le rapport en anglais.

Et encore, il faut reconnaître que les Français sont plutôt mieux lotis que les Allemands, puisque nous avons quand même un rapport dans notre langue, celui sur le secteur viticole (on se demande pourquoi celui-là !).

Bernard Dechambre
internet



Bienheureux les pauvres...

Je vous remercie de l'envoi des précédents numéros de votre revue. Une formule de Michel Serres (lui qui parle parfaitement l'anglais et enseigne aux États-Unis, si je ne me trompe...) sonne encore dans mon esprit : « J'aime parler le français, car désormais, il devient la langue des pauvres ». C'est, de fait, la langue de l'anti-globalisation. C'est dans cette langue (du

fait de son histoire, de sa profondeur et de sa résonance) que l'on peut trouver les moyens de résister à la déferlante anglo-saxonne (économique, culturelle et plus largement anthropologique) qui submerge aujourd'hui nos élites.

Merci pour votre combat.

Mathieu Lavarenne
68 Strasbourg



C'est sûrement là que les Athéniens s'atteigneront !

Éloignée de Paris, je ne peux souscrire à votre démarche que de loin, mais c'est sans réserve ! Quand le fric aura mangé le cœur de l'homme, il ne lui restera même plus les yeux pour pleurer...

Pour me propulser avec élan dans ma journée, j'ai entendu ce matin, à la Radio romande, la petite sottise de service à la météo nous accabler d'un « les nuages atteigneront la région dans l'après-midi ». Hourra ! Avec eux, rien n'est impossible...

Catherine Seylaz-Dubuis
Lausanne

Négation de la négation

Depuis plusieurs années, et dans les films de toute origine, le sous-titrage des films étrangers supprime quasi systématiquement l'usage de la négation dans la transcription des dialogues traduits.

Ainsi, lit-on : « Je peux pas », « Veux pas » ; « Je crois pas », « J'aurais pas », « Il a rien », « Il a pas », « Je pensais pas », etc.

Précisons que ce faux langage parlé se justifie d'autant moins que, dans la plupart des films, les acteurs prononcent distinctement la négation dans la langue d'origine (américaine, anglaise, espagnole, italienne, etc.). Régulièrement, d'ailleurs, l'absence de négation écrite dans les sous-titres crée de faux sens.

Il semblerait que la corporation des traducteurs ait décidé unilatéralement de modifier la langue française. (Une des sociétés de traduction et sous-titrage les plus connues est LVT à Paris.)

L'ennui, c'est que les spectateurs – surtout les jeunes – prennent cela pour le bon usage écrit et parlé de la langue. Les traducteurs de dialogues et les sociétés de sous-titrage ne devraient-elles pas réfléchir à leur responsabilité culturelle et être plus judicieux dans leur pratique ?

Comment intervenir auprès d'eux et les convaincre ?

Yves Bergman
75 Paris

Intervenir est toujours possible en prenant la plume et en écrivant directement au service des relations avec les spectateurs des sociétés de production. N'hésitez pas à regretter que le bon peuple des spectateurs ne soit pas jugé digne d'un français de qualité et doive se contenter d'un phrasé volontairement ordinaire, voire plus vulgaire que la moyenne. Soyez nombreux, en toute circonstance, à exercer sur la cible idoine votre droit de réclamation.

La puce à l'oreille

Au début des années 1970, l'informatique a donné ce nom de « puce » à la petite pastille, appelée aussi microprocesseur, petite surface de matériau semi-conducteur, comportant un ou plusieurs circuits intégrés.

La puce n'est pas le seul insecte à être entré dans le domaine informatique. Les Américains ont parlé, en effet, de bug (en français, punaise ou, de façon plus générale, insecte, bestiole) pour désigner les pannes subies par un logiciel ou faisant suite à la présence d'un virus. En effet, à la fin des années 1940, ces petites bêtes s'introduisirent dans les premiers et volumineux ordinateurs et provoquèrent des courts-circuits. Le français a adopté le terme bogue, au masculin.

Boucar Diouf
Montréal

Tauk Cho Info

L'autre matin, écoutant une radio locale, j'ai sursauté. Un de nos ministres, disait-on, allait participer à un « Tauk Cho Info », ou quelque chose d'approchant. En fait, il s'agit, bien sûr, d'une formule empruntée à cet





étrange jargon dont l'animateur de la station ne cesse d'émailler ses propos et tiré tout droit de la langue d'Albion. Va savoir pourquoi, la radio précitée n'étant pas entendue dans les pays anglophones !

Mode et snobisme ridicule, propres à bien des journalistes et des animateurs, qui ont souvent, il est vrai, une connaissance très relative de leur propre langue... Ceci explique sûrement cela. Mais, tout de même, quel manque de dignité ! Dont, notons-le au passage, personne en haut lieu ne semble se soucier. Ce qui n'empêche pas nos Excellences de se poser en défenseurs de la francophonie !

Allons-nous continuer à entendre, à longueur de journée, parler de « remake », de « people », de « mails », de « checkpoint », de « standing ovation », de « news », sans oublier l'inévitable « live », quand, ma foi, réédition, célébrités, courriel, point de contrôle, ovation debout, en direct feraient bien mieux l'affaire ?! Chacun comprendrait, mais voilà, user de tels termes serait par trop ringard, voire franchouillard. L'horreur, quoi !

Robert Planchard
64 Bizaros

Mâle revendication

Allons-nous regarder passivement la féminisation [il s'agit de la féminisation des fonctions exercées par des femmes. Rappelons que les fonctions, comme tout ce qui n'est pas vivant au sens biologique, n'est ni mâle ni femelle, mais désigné par un mot féminin ou un masculin. Un objet – une table, un fauteuil –, un concept – la vérité, le mensonge – peut avoir un genre, mais pas un sexe] nous passer devant le nez sans réagir ? Ah, non ! Nous demandons, nous les hommes de sexe masculin (le pléonasmisme est comme l'humour, inutile mais néanmoins nécessaire) à ce que le mâle de la sentinelle soit appelé sentineau, le mâle de l'estafette, estafet, le mâle de la vigie, le vigeon (comme celui de la harpie est le harpon), le mâle de la recrue, le recru.

Nous refusons l'émasculatisme qui fait de nous des personnes. Nous voulons être des personnes. Et si nous restons des victimes, ne jouons plus les innocents !

Exemple : « La soldate Marie-Pierre, nouvelle recrue, sentinelle de deux à quatre, a été relevée par le soldat Pierre Marie, nouveau recru, sentineau de quatre à six. »

Christian Hersan
56 Séné

Et belle cerise sur le gâteau

J'ajouterais aux propos sur la féminisation que si les noms de titres ou de fonction sont neutres, même quand ils prennent la forme du masculin, il en est de même quand ils prennent la forme du féminin.

L'exemple que l'on cite le plus souvent est celui de la sentinelle, mais il en est de même des titres majesté, excellence, éminence, altesse, sainteté.

(Suite de la page 24.)

Un changement a affecté la diction des finales en *-eul*. Jadis, *linceul* rimait avec « deuil », « écurueil ». Dans son poème « La prison », daté de 1821, Vigny assortit *linceul* et « cercueil ».

Ce qui amène à évoquer les noms propres, les patronymes. Un *i* ayant été ajouté à des mots en *-eul* pour accorder leur graphie avec leur prononciation, mais cette modification ayant été épargnée aux noms des « grandes familles », les *Santeul*, *Choiseul*, sont prononcés avec une finale « *-eul* » alors qu'il faut dire « Santeuil », « Choiseuil ». Le son « *euil* » sans *i* comme dans *œil* sans *u*.

La déformation orale des noms historiques s'est répandue à mesure que davantage de gens les lisaient et les prononçaient tels quels. On a cessé de prononcer correctement Choiseul, Castries, La Trémoille, Broglie. Des noms qui ne devraient pas se prononcer comme « ça s'écrit » !

Ah ! Broglie... La mouillure italienne (*Cagliari*, *la Castiglione*) avait son analogue en français ; *sanglier* était dissyllabique chez nos anciens poètes. Littré a fulminé pour que la mouillure et le « *yé* » ne fussent pas confondus. Pas de mouillure dans le mot *cuiller*. Mais, du fait que l'ancienne mouillure avait disparu, le terme se déplaça et s'appliqua désormais au groupe *-ill*, d'où la dénomination « *l* mouillé », devenue familière et encore en usage, nonobstant son impropriété avérée. Fort heureusement, les savants veillaient et sont intervenus ; Littré avait raison. Ils ont décomposé l'émission de voix, selon qu'elle est dentale, fricative, constrictive, palatale, etc. Le *yod*, dont le groupe *-ill*, *-iller*, est une des formes, fut déchu d'un grade innocemment usurpé et qualifié du terme modeste et benoît de *semi-consonne fricative*. En 1913 déjà, Martinon voyait évoluer la qualification authentique vers l'équivalent français du *ñ* espagnol, le couple *gn* de *ligne*, de *montagnard*. Bref, la mouillure n'est plus ce qu'elle était. Sortons de ce labyrinthe.

Imagine-t-on parler de « son majesté », de « son sainteté », demander à un roi si « son Majesté est satisfait » ou au pape si « son Sainteté veut bien donner sa bénédiction ? »

Anne-Lys
internet



Si Littré a vu juste en théorie, son plaidoyer en faveur de la vraie mouillure reste vain : dans la pratique, elle a disparu du parler ordinaire ; à peine en trouve-t-on des traces dans l'articulation étudiée de quelques noms de souche occitane et dans la tonalité d'origine des initiales *LI* de patronymes ou de toponymes (*Llaura*, *Llo*) catalans français. En revanche, le *yod* a submergé les finales en *-ille*, *-iller*, qui se prononcent « *i-y'* ». Même *pupille* (qui rime chez Hugo, dans *Dieu*, avec « Hécatompyle » !) a, dans l'usage, capitulé. Résistent encore quelques mots comme *bacille*, *osciller* et, très victorieusement, *tranquille*, qui sont dits comme si leur finale comportait un seul *l*.

Encore faut-il ne rien affirmer qu'avec prudence : en certains points du territoire on prononcerait, nous dit-on, l'adjectif *tranquille* comme s'il rimait avec « quille » et « jonquille ». Comme notre institutrice d'autrefois *cuiller* avec « écuyer » ! L'alphabétisation a donc uni, c'est bien. Elle n'a pas nivelé, tant mieux.

Encore faut-il ne rien affirmer qu'avec prudence : en certains points du territoire on prononcerait, nous dit-on, l'adjectif *tranquille* comme s'il rimait avec « quille » et « jonquille ». Comme notre institutrice d'autrefois *cuiller* avec « écuyer » ! L'alphabétisation a donc uni, c'est bien. Elle n'a pas nivelé, tant mieux.

P.-V. B.

L'évolution du langage et l'alphabétisation

C'ÉTAIT VERS 1930. Une écolière disait à sa maman : « On a une nouvelle maîtresse, elle parle drôle. Pour une cuiller, elle dit une *ki-yé*. »

J'y ai souvent repensé. La finale *-er*, d'abord. Innombrable chez les verbes (*briller, vaciller*, etc.), elle s'y prononce « yé » à sa dernière syllabe. Pareillement chez les substantifs, où elle est le plus souvent assortie d'un second *i* (*marguillier*) ou grossie d'une autre voyelle, qui donne au groupe un autre son (*oreiller, poulailler*), parfois les deux (*joaillier, quincaillier*). Or, aucune finale de ces catégories n'émet le son « ère ». La prononciation de *cuiller* est donc une exception, voire une anomalie, et la prononciation « yé » peut-être une survivance.

Autre chose. Quand on dit *cuiller*, ou *cuillère*, on fait *sentir* le *u* fondu en semi-voyelle par synérèse dans le *i* à la première syllabe. Pourtant, on ne le fait pas avec le groupe *ei* dans *cueillir*, qui se prononce « keu-yir ». Ce *u* derrière le *c* initial est simplement l'identique de celui qui suit le *q* dans les mots français, souvent superflu (*banquier, équilibre*), parfois sensible en semi-voyelle (*équilatéral*), voyelle accentuée par exception (*piqûre*). On l'exclut dans la transcription des mots arabes (*le Qatar, l'Istiqlal*). Ce *u* est indispensable dans des mots comme *cuiller* ; *cueillir* ; sinon, le *c* se prononcerait comme un *s*. Le *c* aurait-il usurpé la place du *q* d'origine ?

Tout cela, finale en *-é* et initiale en *q*, serait-il conjectural ? L'étymologie remonte au grec *kokhlos*, signifiant un coquillage spiral, d'où un mot latin pour désigner l'escargot, puis, par métaphore, la cuiller à escargot. Ce qui se relie peu à notre propos. Mais Littré a trouvé mieux. Il a déniché un *quiller* et un *quillier* parmi le français du XIII^e siècle dans *le Roman de Renart*, au vers 4077. Cela pour l'initiale *qu*. Il a noté d'autre part ceci : « Ménage remarque que le petit peuple de Paris prononce "*cuillé*" ou "*cuillié*" et que les honnêtes bourgeois en font autant. » (*Sic et re-sic*, bien entendu.) Voilà un sérieux concours en faveur de la finale *-é*, ou, plus précisément *-llé*.

Qu'en 1930, une « maîtresse d'école » usât d'un archaïsme aussi inusité laisse supposer que c'était une vacataire sans formation. Fait marginal. L'enseignement populaire et l'alphabétisation généralisée ont joué un rôle majeur dans l'évolution du langage. Que celle-ci ait été toujours heureuse, et nécessaire chacun des changements survenus, libre à qui s'y intéresse d'en discuter. Mais le recul de l'illettrisme est un progrès.

*



Sur un mur de Paris, dans le quartier des Gobelins (13^e arrondissement), un graffiti de Miss Tic...

Un progrès, soit, mais tout progrès a ses dérives comme toute règle ses exceptions. Exemple, la voyelle *e* se prononce *a* dans *femme* et à la deuxième syllabe de *solennel*. Il y a sur ce point unanimité. En revanche, dans *couenne*, il y a discordance chez les usagers. Le *e* intérieur doit se dire *a* (« *kouann* »). Or, nombre de gens disent « *kouenn* ». Si l'alphabétisation n'a pu influencer sur la façon de prononcer *femme* et *solennel*, l'usage oral de l'un étant trop quotidien, celui de l'autre, au contraire, trop rare, celui du mot *couenne* était assez répandu pour subir l'influence de la lecture. Les dictionnaires ont fini par céder devant l'invasion du *e* et par admettre les deux prononciations. L'Académie (*dict.*, t.I, 1992) ne mentionne cependant que la prononciation correcte.

Un vieil adage dit : « Ça s'écrit comme ça se prononce et ça se prononce comme ça s'écrit. » L'exemple de *couenne*, bien qu'encore en balance, paraît donner raison à ce dire. Mais il y a de la résistance. Ainsi, le couple *oe* (non liés mais le *e* accentué) est tiré à hue et à dia. Hue, c'est ceux qui disent « poil » et « moille » pour *poêle* et *moelle* et dia, ceux qui, pour ces deux mots, disent « pouèle » et « mouelle ». La bonne prononciation est la première citée ; du moins, a-t-elle précédé l'autre dans l'usage. Les poètes eux mêmes s'y trompent. En 1827, Victor Hugo fait rimer *moelle* avec « cruelle » dans son interminable pièce *Cromwell* (acte premier, scène v). En 1883, Clovis Hugues (1851-1907) accorde *moelle* à « étoiles » (IV, II), rime incorrecte en versification romantique, mais correcte quant au mot. Aujourd'hui encore, on entend les deux prononciations. Il devrait être évident que le groupe *oe* est une variante faible du groupe *oi*, autrefois prononcé « ouais » (cf. au Canada *l'Outaouais*, rivière), longtemps maintenu chez nous en patois rural. Mais l'accent circonflexe sur l'*e* de *poêle* a précipité sans doute la dérive ; ce qui nous amène à citer *poète* dont l'accent grave a remplacé le tréma, et qui, paraît-il, s'est prononcé « pouett ».

Un des faits à rebours est celui d'une demi-douzaine de mots français dont deux seulement sont d'usage courant : *gageure* et *vergeure*. Trompées par le groupe *eu*, nombre de personnes les prononcent de bonne foi comme s'ils rimaient avec « majeure ». C'est une grosse faute, que l'on doit dénoncer. Ici, il ne s'agit pas du groupe *eu* de *l'Eure, l'heure, leurre, beurre* ou *Eugénie*, mais de la voyelle *e* postée derrière la consonne *g* avec mission d'éviter que celle-ci ne soit prononcée « gh ». Sans le *e*, *gageure* serait articulé « gagure ». Ce mot, qui signifie « acte, projet qui défie le bon sens » (Larousse), offre un cas analogue à celui de *cuiller* qui, sans le *u*, se lirait et se dirait « siller ». Comme on le voit, nous demeurons dans notre sujet du début.

Pierre-Valentin BERTHIER

(Suite en page 23.)